

L'Échec de l'Esperanto

devant la Délégation

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

Pour qu'une langue soit universelle,
il ne suffit pas de lui en donner le nom.

L. ZAMENHOF (1887).

Prix : 50 centimes.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME

Succursale B. — 11, boulevard Saint-Michel

1912

L'ÉCHEC DE L'ESPERANTO

DEVANT LA DÉLÉGATION

Puisque les chefs irréguliers et anonymes (1) de l'Esperanto persistent à combattre la *vraie langue internationale*, l'IDO, par la méthode d'attaques personnelles, de diffamations et de calomnies qui a été la leur dès l'origine, nous sommes obligés une fois de plus de rétablir la vérité, non pas pour nous défendre personnellement, mais pour défendre l'œuvre de la *Délégation*. Ce qu'ils appellent, dans leurs factums, l'*échec de la Délégation*, est en réalité l'**échec de l'Esperanto devant la Délégation** (2). C'est ce que nous allons prouver, en réfutant point par point leurs assertions.

La Délégation.

La *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*, fondée le 17 janvier 1901, comprenait, en 1907, les délégués de 310 sociétés de savants, de commerçants, de touristes, d'employés et d'ouvriers, appartenant à tous les pays civilisés. Elle avait reçu en outre l'adhésion personnelle de 1.250 membres des Académies et des Universités. Elle décida alors de réaliser son programme, qui était l'adoption d'une langue auxiliaire unique par une commune entente, à la suite de l'arbitrage d'un Comité élu par elle. Ce Comité fut élu

(1) Nous les qualifions d'anonymes, bien qu'ils soient bien connus des initiés, parce que ces individus, dont le courage égale la loyauté (ils n'ont pas rougi de recourir à l'*arme des lâches*, le **pamphlet anonyme**!), ont la triste habileté de se cacher toujours derrière des titres collectifs. On avait déjà le *Centra Officejo*, institution privée, anonyme et irresponsable, qui a usurpé et accaparé en fait le gouvernement de l'Esperanto; mais ce masque trop connu était percé à jour et discrédité *même aux yeux des Espérantistes*. Aussi a-t-on inventé un soi-disant *Comité d'action espérantiste de France*, que personne n'a jamais fondé, élu ou nommé, et qui n'a aucun lien avec aucune société ou organisation espérantiste. Ce prétendu Comité n'a donc aucune valeur, aucune autorité; c'est un être fictif qui n'a d'autre but que de permettre à nos calomnieux de se dérober derrière un titre *anonyme* et de pure fantaisie. « *Oh les braves gens!* »

(2) Il est bien entendu que, par *Esperanto*, nous désignons toujours l'*Esperanto primitif* et intangible, la langue du Dr Zamenhof et du *Fundamento*, et non pas l'*Esperanto réformé* par la *Délégation*, qui porte le nom d'*Ido* pour des raisons qu'on verra ci-après.

en mai et juin 1907; il comprenait douze savants de divers pays, connus comme les plus compétents en la matière. Il se réunit à Paris, tint dix-huit séances (du 15 au 24 octobre 1907) sous la présidence de M. le professeur W. Ostwald, et, après avoir examiné et discuté les principaux projets de langue auxiliaire, et même quelques projets inédits reçus au dernier moment, il prit à l'unanimité les décisions suivantes :

« Le Comité a décidé qu'aucune des langues soumises à son examen ne peut être adoptée en bloc et sans modifications. Il a décidé d'adopter en principe l'Esperanto, en raison de sa perfection relative et des applications nombreuses et variées auxquelles il a déjà donné lieu, sous la réserve de certaines modifications à exécuter par la Commission permanente dans le sens défini par les conclusions du Rapport des Secrétaires et par le projet de Ido, en cherchant à s'entendre avec le Comité linguistique espérantiste » (dit : *Lingva Komitato*).

En même temps, et à la même unanimité, le Comité nommait une « Commission permanente, dont le premier devoir sera d'étudier et de fixer les détails de la langue qui sera adoptée ».

Cette unanimité comprenait la voix de M. BOIRAC, le président même du *Lingva Komitato* espérantiste. Il est à peine besoin de dire que cette unanimité avait été obtenue, à la suite d'une longue discussion, par des concessions réciproques, et constituait une sorte de transaction (1). Par la première décision, les membres espérantistes du Comité renonçaient à la prétention (affichée d'abord) de faire adopter l'Esperanto en bloc, avec son *Fundamento* intangible. Par la seconde décision, ils acceptaient le principe des réformes à effectuer en Esperanto, et s'engageaient à obtenir du *Lingva Komitato* qu'il consentit à les discuter avec la Commission permanente. On croira sans peine que le Comité n'eût pas décidé de « chercher à s'entendre » avec le *Lingva Komitato*, si on ne lui avait pas répondu de la bonne volonté de celui-ci (2).

(1) Voir le *Compte rendu* (officiel) des travaux du Comité par les secrétaires L. COUTURAT et L. LEAU.

(2) On demandera peut-être pourquoi le Comité contenait un membre espérantiste, ce qui pouvait diminuer son impartialité et son autorité. Nous répondrons : c'est à la demande des membres espérantistes de la *Délégation*, pour les satisfaire et leur offrir une garantie qu'ils réclamaient (l'un d'eux demandait même un Comité composé de « douze Boirac ! »). Nous pouvions espérer qu'en revanche ils accepteraient plus aisément les décisions du Comité; si quelqu'un peut nous blâmer de cette concession, inspirée par

Le Dr Zamenhof et la Délégation.

Ces décisions étaient d'ailleurs entièrement conformes aux désirs exprimés par le Dr Zamenhof (auteur de l'Esperanto) dans sa lettre du 3 octobre 1907, adressée au Comité de la *Délégation*. Il y recommandait à la Délégation :

« 1^o De ne pas parler *publiquement* de changements quelconques, mais d'élaborer tout d'une manière rigoureusement *confidentielle* (« *severe konfidencie* ») ;

« 2^o De ne pas introduire de changements par ses propres décisions, mais de présenter le résultat de ses travaux au vote du *Lingva Komitato* ».

On ose prétendre que l'Esperanto n'eut pas d'avocat devant le Comité. Bien mieux, il eut *deux* avocats, Espérantistes des plus compétents, au sein même du Comité, et le docteur Zamenhof lui-même eut, comme on voit par la lettre précitée, toute liberté pour faire connaître directement au Comité son opinion et ses vœux (1).

Le faux communiqué.

Ainsi c'est à la demande même du Dr Zamenhof qu'on était convenu de garder le secret sur les décisions de l'Académie pendant les négociations avec le *Lingva Komitato*, et, par suite, de *ne faire aucune communication à la presse*. On sait comment ce secret a été observé par les chefs de l'Esperanto : ils s'empressèrent d'envoyer aux journaux un communiqué qui, en altérant le texte des décisions, faisait croire que la *Délégation* avait adopté l'Esperanto sans condition ni modification. On intitulait même ces informations : *Le triomphe de l'Esperanto*. Et quand nous nous présentâmes aux bureaux d'un grand journal parisien pour obtenir une rectification, il nous fut répondu que cette information ne pouvait pas être fausse, car elle émanait d'un *membre de l'Institut!*

notre désir de conciliation et d'union, ce n'est certes pas les Espérantistes. Nous espérions aussi que M. Boirac, en raison de sa situation universitaire, saurait s'élever à la sereine impartialité scientifique des autres membres de Comité. Il n'en fut rien, malheureusement, et dès le début il fut manifeste qu'il jouait simplement le rôle d'un homme d'affaires de l'Esperanto, uniquement préoccupé de chicanes et cherchant des vices de forme qui lui permettent *plus tard* de récuser l'autorité d'un Comité, aux travaux duquel il ne dédaignait pourtant pas de s'associer, *en attendant*.

(1) Voir l'article de M. le professeur LORENZ : *Zamenhofs Geheimnis während der Delegationsepoche*, dans *Idano*, juillet 1911.

C'est ainsi que, dès le premier jour, on commençait à tromper le « peuple espérantiste » et même le public.

Les secrétaires du Comité.

Nous avons dit que nous négligerons toutes les questions personnelles. Pour justifier les deux secrétaires du Comité contre tous les reproches, il suffira de dire ceci :

Le 1^{er} juin 1907, M. SEBERT prenait part au dépouillement des votes pour l'élection du Comité et pour les règles qui devaient présider à son fonctionnement; et il signait le procès-verbal de ce dépouillement (1). Donc il reconnaissait la correction des actes de la *Délégation* jusqu'à cette date. Cela nous permet de dédaigner toutes ses insinuations présentes, et celles dont il nous menace encore touchant « l'origine de la *Délégation* » (2).

D'autre part, tous les actes de MM. COUTURAT et LEAU, comme secrétaires du Comité de la *Délégation*, sont couverts par l'approbation et la signature de MM. OSTWALD, président; BAUDOIN DE COURTENAY et JESPERSEN, vice-présidents, qui ont signé tous les procès-verbaux des séances du Comité, ainsi que la *Déclaration* finale par laquelle la Commission permanente a terminé ses travaux, et dont voici les passages essentiels :

« Toute la Commission a été d'accord pour fonder un journal *Progreso* pour la discussion des questions linguistiques. — Des dictionnaires et grammaires d'une langue internationale conforme aux décisions prises par le Comité et par la Commission, et aux principes énoncés lors des séances à Paris, mais pas formellement votés, ont été élaborés par MM. de Beaufront et Couturat avec le concours constant de MM. Jespersen et Leau ».

De cette *Déclaration* officielle (publiée dans *Progreso*, n° 12, p. 714,

(1) On dit que « les secrétaires s'étaient réservé la possibilité de faire remplacer, par des personnes de leur choix, les membres qui ne pourraient venir siéger ». C'est un impudent mensonge. Ce sont les membres eux-mêmes qui avaient le droit de se faire remplacer par des représentants de leur choix, et M. Boirac, par exemple, a fait usage de ce droit, bien qu'il ait assisté à la plupart des séances, de sorte que, s'il n'avait qu'une voix dans les votes, il en avait deux dans les discussions.

(2) Voilà plus de quatre ans que ces messieurs emploient, sans scrupule, tous les moyens et tous les arguments, bons ou mauvais. Si donc ils tiennent encore en réserve d'autres arguments, ou bien ceux-ci n'ont aucune valeur, ou bien ce seront de nouvelles inventions et de nouvelles faussetés, qui retomberont sur leurs auteurs.

février 1909) il ressort que la *Langue internationale de la Délégation* est bien conforme aux décisions du Comité de la *Délégation*, et que MM. DE BEAUFONT et COUTURAT, en élaborant les manuels et dictionnaires de cette langue, n'ont fait que se conformer à ces décisions et à celles de la Commission permanente. On dit que « deux des membres de cette Commission s'en retirèrent dès sa fondation ». *Cela est faux*: la preuve en est que la *Déclaration* finale a été signée par tous ses membres, au nombre de six.

La Protestation.

On peut juger par là de la véracité de la *Protestation* qu'on a eu la coupable audace de faire contresigner par des *membres de l'Institut*. Voici d'ailleurs comment MM. COUTURAT et LEAU ont immédiatement répondu à cette *Protestation*.

« A Monsieur le Secrétaire du Congrès mondial des Associations internationales, Bruxelles.

Paris, le 13 mai 1910.

» Monsieur,

» Le 10 mai dernier, le jour même où la question de la langue internationale devait être discutée par le Congrès, on a distribué à ses membres un prospectus de seize pages intitulé: « *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale. — Protestation* », qui appelle les plus graves réserves, tant sur la forme que sur le fond.

» Sur la forme: nous devons protester hautement contre l'usage absolument incorrect qui a été fait du nom de la *Délégation* dans le titre même de ce prospectus, car il tendait nécessairement à faire croire qu'il s'agissait d'une publication de la *Délégation*, tandis que c'était en réalité un factum dirigé contre cette même *Délégation*.

» Parmi les 34 signataires de cette « *Protestation* », 22 ont été « simples signataires approbateurs » d'une pétition de la *Délégation*, et n'en ont jamais été « membres ». Les 12 autres ont fait partie de la *Délégation*, mais n'en sont plus membres. Leurs démissions ont été publiées dans la revue « *Progreso*, organe officiel de la *Délégation* »; ils ont donc rompu toute solidarité avec la *Délégation* depuis deux ans, et n'ont aucune qualité pour apprécier ses actes ultérieurs ou pour « protester » contre eux, pas plus que s'ils lui étaient toujours restés étrangers.

» Enfin, lors même qu'ils seraient restés membres de la *Délégation*,

ils n'auraient encore aucun droit à la représenter, à parler en son nom et à en usurper le titre, car ils ne constituent qu'une infime minorité (12 sur 350 délégués, et 22 sur 1.250 signataires de la pétition), et si, contrairement au pacte tacite de toute association, ils se refusent à accepter l'opinion et les décisions de la majorité, ils n'ont pas qualité pour les infirmer¹. Ils sont encore moins fondés à prétendre que la *Délégation* « a cessé d'exister » par le seul fait de leurs démissions.

» Si donc il a été « fait abus du titre de la Délégation », c'est par les signataires mêmes de ladite « protestation ».

» Sur le fond : négligeant toutes les attaques ou insinuations personnelles, nous nous bornons à relever quelques assertions de fait, dont la fausseté est facile à établir par des documents.

» On prétend que la *Délégation* n'était pas régulièrement constituée : s'il en était ainsi, comment expliquerait-on que plusieurs des signataires en aient fait partie pendant des années, et que l'un d'eux ait pris part, en juin 1907, au dépouillement des votes pour l'élection du Comité, dont le procès-verbal porte sa signature ?

» On prétend (page 9) que les membres de la *Délégation* n'ont pas été consultés avant cette élection. C'est une erreur : nous les avons consultés par une circulaire en date du 1^{er} décembre 1906 pour savoir s'il leur convenait de procéder à cette élection, et pour en déterminer les modalités. Nous les avons également invités à faire connaître leurs opinions personnelles sur la question, et nous en avons rendu compte dans le *Rapport* que nous avons remis aux membres du Comité avant les réunions.

» On dit que les décisions du Comité n'ont jamais été soumises à la ratification des délégués, et que les Sociétés adhérentes n'ont pas été conviées à approuver ces décisions. L'argument porte à faux. Les statuts de la *Délégation* ne prévoyaient nullement une ratification, ils impliquaient au contraire l'acceptation pure et simple des décisions du Comité élu par l'ensemble des délégués. Mais nous leur avons notifié, dès le 15 décembre 1907, les décisions prises par le Comité le 24 octobre 1907 ; nous les avons tenus, par la circulaire du 20 mars 1908 et par les suivantes, au courant des actes de la Commission permanente instituée par le Comité, et nous les avons invités à porter ces décisions et ces actes à la connaissance des Sociétés qu'ils représentaient. Que si tous les délégués n'ont pas rempli ce devoir, et notamment ceux qui ont signé la « protestation », nous ne saurions en être rendus responsables.

» Parmi les 14 Sociétés qu'on cite comme s'étant retirées de la

Délégation, il en est trois qui ne nous ont pas notifié régulièrement ce retrait. Les lettres des autres ont été publiées en leur temps et *in extenso* dans la revue *Progreso*, et par conséquent elles n'ont aucune réclamation à formuler désormais. Nous devons remarquer, à ce sujet, que l'on publie un rapport « présenté au *Touring-Club de France* », ce qui laisse supposer que ses conclusions ont été adoptées par cette Société. Or la lettre par laquelle elle nous a notifié son retrait est conçue en de tout autres termes, d'où l'on peut conclure qu'elle n'a pas fait siennes lesdites conclusions. Il y a là une équivoque qu'il importe de dissiper.

» On doit remarquer, en outre, que dans plusieurs de ces lettres on invoque à titre d'argument, soit des démissions de Sociétés, dont quelques-unes sont seulement annoncées ou prévues, soit des démissions de plusieurs membres du Comité de la Délégation. Or, à l'époque où ces lettres ont été rédigées, *aucun membre du Comité n'avait donné sa démission*, et le seul qui l'ai donnée *plus tard* est M. le prof. Förster. *Ces démissions ont donc été obtenues par une véritable tromperie, et n'ont aucune valeur réelle.*

» La lettre de M. le prof. Förster du 7 novembre 1908 ne nous est jamais parvenue; on ne sait même pas, du reste, à qui elle est adressée; nous n'en avons eu connaissance que par les journaux espérantistes, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'a pas été écrite par M. Förster lui-même, car elle exprime des opinions absolument contraires à celles qu'il nous exprimait à la même époque, soit par lettre, soit verbalement. On remarquera que cette démission s'est produite *plus d'un an* après les décisions du Comité, que M. Förster a connues sur-le-champ, et que néanmoins elle était exploitée *dès le mois de mai 1908* pour déterminer le retrait de certaines Sociétés.

» Enfin, le principal grief des signataires de la « Protestation » semble être la publication de la revue *Progreso* comme organe de la Délégation; c'est tout au moins le prétexte invoqué dans les lettres de démission de plusieurs Sociétés. Or, l'initiative de cette publication appartient à M. le prof. Ostwald, président du Comité de la Délégation, qui en a lui-même choisi le titre et tracé le programme, en parfait accord avec la Commission permanente.

» En résumé, à la lumière des documents et faits rappelés ci-dessus, la « Protestation » apparaît comme une simple manœuvre destinée à surprendre, par une série d'imputations diffamatoires, la bonne foi du *Congrès mondial des Associations internationales*.

» *Le Trésorier,*

» L. COUTURAT.

» *Le Secrétaire,*

» L. LEAU. »

Dans une réponse ultérieure (15 juillet 1911), MM. COUTURAT et LEAU ont fait remarquer qu'aucun des signataires de ladite *Protestation* n'avait pris la peine de leur demander des explications au sujet des reproches auxquels ils allaient s'associer. Ils ne connaissaient *absolument rien* de ce qui s'était passé au sein du Comité de la *Délégation* et à la suite de sa réunion. Ils n'ont pas éprouvé le besoin de se renseigner, ni même de nous entendre avant de contresigner les imputations diffamatoires et calomnieuses dirigées contre nous. « **Ils ont donc émis un jugement après avoir entendu seulement l'une des parties en cause.** » Nous demandons si ce procédé sommaire est conforme à la *méthode scientifique*, et même à la simple *justice*, formulée dans l'axiome classique : *Audiatur et altera pars !*

On remarquera que cette *Protestation* constituait un **double faux** : *par son titre* même, où l'on usurpait sans aucun droit le titre de la *Délégation* (1) ; *par ses signatures*, attendu que les signataires y usurpaient la qualité de membres de la *Délégation*, oubliant qu'ils avaient cessé depuis deux ans d'en faire partie et avaient rompu toute solidarité avec elle.

On avait surpris pour cette protestation la signature d'un membre de l'Institut, qui porte un nom illustre dans notre histoire. Mais, plus attentif et plus clairvoyant que les autres signataires, il s'est bientôt aperçu qu'on avait abusé de sa bonne foi, et il a *spontanément* retiré sa signature, dès juillet 1910. Non seulement on n'a pas publié cette rétractation dans les journaux *espérantistes* qui avaient publié ladite signature, mais on la faisait encore figurer *six mois après*, dans un journal *espérantiste* allemand.

Cela suffit à montrer la bonne foi des gens qui emploient de pareils procédés, et la valeur de toutes les signatures qu'ils ont obtenues par complaisance, par faiblesse *et par fraude*.

La démission de M. Förster.

On a vu que, de toutes les *démissions* individuelles bruyamment annoncées et exploitées dès le mois d'avril 1908 pour obtenir des retraits de sociétés, *aucune n'était réelle* (2). La seule qui le soit

(1) Cela est si vrai, que certains plis contenant cette *Protestation* ont été retournés au secrétaire de la *Délégation* par l'Administration des Postes, bien qu'ils ne portassent pas son adresse, naturellement !

(2) On remarquera le cynisme avec lequel nos adversaires faisaient état, dans leurs intrigues secrètes, de désaveux « non publiquement formulés », de démissions « en voie de préparation »,... pour en obtenir d'autres ! On comprend aisément la manœuvre !

devenue *depuis*, au bout d'un an d'intrigues, est celle de M. le professeur FÖRSTER, qui n'avait assisté qu'à une ou deux séances du Comité, et n'avait pris aucune part à ses délibérations et décisions finales. Nous avons émis discrètement un doute sur l'authenticité de la lettre qu'on lui attribuait. Aujourd'hui on invoque un *prétendu démenti* de M. FÖRSTER, qui ne dément rien du tout, car il n'affirme nullement que ladite lettre *est de lui*. Nous avons de bonnes raisons pour douter de l'authenticité de la lettre du 7 novembre 1908, *signée* de M. FÖRSTER. En effet, tandis que dans cette lettre *on* nous reprochait (à tort, du reste) d'employer le nom d'Esperanto, M. FÖRSTER nous avait écrit, le 14 octobre 1908 :

« Je ne puis nullement approuver le choix d'un nom autonome pour votre Esperanto réformé.

» Il faut absolument trouver pour votre Esperanto une dénomination qui rassure le grand public sur la continuité future de l'évolution linguiste de la langue internationale. Peut-être on réussira à faire accepter, même par les Espérantistes, un nom comme « Esperanto modifié », avec le remplacement du mot « modifié » par un mot espérantiste particulièrement approprié à cet usage. Une telle dénomination serait irréfutable, parce qu'elle contient seulement la vérité, et la vérité sans aucun élément offensif » (1).

Et quand nous lui avons fait remarquer la contradiction flagrante entre ces deux lettres, il nous répondit, le 29 décembre 1908 :

« Je suis très affligé que ma résignation a produit de tels effets (2), et j'avoue que dans les rédactions que j'ai consenti à laisser donner à mes déclarations il y a quelques inexactitudes de forme qui sont très regrettables pour moi... » Et il nous priait de le « laisser autant que possible hors du combat » (3).

On sait comment les Espérantistes défèrent à ce vœu du vénérable savant, en exploitant sans cesse son nom dans leurs basses polémiques. Cela nous oblige à rétablir la vérité sur ce point : il ressort du propre aveu de M. FÖRSTER, que sa prétendue lettre du 7 novembre 1908 (publiée à grand bruit par toute la presse espérantiste) *n'est pas de*

(1) L'original de cette lettre, en français, est entièrement de la main de M. Förster.

(2) A savoir, un redoublement d'attaques et de calomnies de la part des Espérantistes, que M. Förster avait cru concilier et calmer par sa démission... tardive.

(3) Lettre également en français et entièrement de la main de M. Förster. (*italiques de nous*). Ces deux documents ont déjà été publiés en allemand dans *Idano (Zum Fall Förster)*, avril 1911.

lui ; et l'on voit la valeur du démenti qu'on lui a extorqué le 28 janvier 1911, et qu'on exploite de la même manière contre nous.

Ajoutons qu'il nous a été impossible de faire insérer une réponse quelconque par les journaux qui avaient publié la première lettre. C'est ainsi qu'on entend la loyauté et la libre discussion chez les Espérantistes !

Le délai d'un mois.

On a beaucoup protesté contre le « délai ridicule d'un mois » que le Comité de la *Délégation* aurait « imposé » au *Lingva Komitato*, en alléguant que celui-ci est « composé de cent membres répartis dans le monde entier ». On néglige à dessein de dire que ce délai avait été *convenu* avec le représentant même de M. BOIRAC ; qu'il avait été prévu, non pas « pour prendre une décision ferme » sur les changements à apporter à la langue, mais simplement pour répondre si le *Lingva Komitato* était disposé *en principe* à les discuter avec la Commission permanente. Ce qui avait permis, en outre, de stipuler ce délai, sans le moindre « ridicule », c'est qu'au Congrès de Cambridge (août 1907), le *Lingva Komitato* avait nommé une commission *précisément en vue des travaux de la Délégation* et pour s'entendre avec elle, le cas échéant. Cette Commission, composée de quatre membres *européens*, avait donc tout le temps de rendre réponse dans le délai fixé. Mais au lieu de la consulter, M. Boirac prétendit la remplacer, de sa propre autorité, par une commission qu'il élirait lui-même parmi les Espérantistes les plus connus pour leur hostilité aux réformes (1) ! Si donc le *Lingva Komitato* ne put pas répondre, la faute en est à M. Boirac. On voit avec quelle bonne foi on s'empresse de protester contre la brièveté d'un délai qu'on avait préalablement demandé et accepté.

De même, on prétend qu'on n'a pas laissé aux Espérantistes « le temps de connaître exactement ni d'étudier pratiquement » les réformes proposées. Or, dès le 2 novembre 1907, nous avons remis au *Lingva Komitato* vingt-cinq exemplaires des documents relatifs au projet Ido (pris d'un commun accord comme base de discussion) (2). Mais M. Boirac ne jugea pas utile de les communiquer à ses collègues ! Il préféra leur demander leur opinion générale sur des réformes quelconques, qu'on laissait dans le vague. Il déclare lui-même que

(1) Circulaire 7 du *Lingva Komitato*, 6 nov. 1907 : *Oficiala Gazeto*, n° 3, pp. 92-93.

(2) Fait reconnu par M. BOIRAC : *Oficiala Gazeto*, n° 3, p. 85.

dans sa circulaire 7 (du 6 nov. 1907) « il ne leur demandait pas un vote définitif, mais seulement une consultation générale » (1).

Du reste, il reconnaissait lui-même, dans sa circulaire 11 (7 janv. 1908), que « cette consultation n'était pas assez précise, et que la question était trop grave pour qu'il pût conseiller une décision immédiate et définitive » (2), et il proposait au Dr Zamenhof de continuer à correspondre avec *quelques* membres de la Commission permanente (3).

Néanmoins, *onze jours après*, M. BOIRAC et le Dr ZAMENHOF envoyaient simultanément (après une entente qui avait dû demander au moins une semaine) deux lettres de *rupture* à M. OSTWALD, président du Comité de la *Délégation*.

Chose étrange ! dans sa circulaire 12, du 25 janvier 1908 (donc *huit jours après la rupture*), M. BOIRAC déclarait que la plupart des réponses faites à la circulaire 7, « tant par les partisans que par les adversaires des réformes, attestaient un désir de plus ample information et examen ». Et il exprimait l'espoir d'aboutir bientôt à une solution par sa correspondance avec M. OSTWALD ! Il faut renoncer à comprendre ces contradictions.

Quoi qu'il en soit, voici le témoignage formel de M. OSTWALD lui-même à ce sujet :

(1) *Oficiala Gazeto*, n° 3, p. 86.

(2) *Oficiala Gazeto*, n° 3, p. 97.

(3) Cela était parfaitement incorrect ; et M. Boirac, toujours si pointilleux sur les questions de forme, le savait d'autant mieux, qu'il avait, par une circulaire *spéciale* (n° 8, 12 nov. 1907), recommandé aux membres du *Lingva Komitato* de ne pas correspondre personnellement avec ceux du Comité de la *Délégation*. Ainsi de son propre aveu, il commettait délibérément, à l'égard des membres de ce dernier Comité, l'incorrection qu'il interdisait sévèrement à ses collègues... apparemment pour les tenir dans l'ignorance la plus complète, en les réduisant aux renseignements vagues et insignifiants de ses propres circulaires. M. l'abbé PELTIER nous écrivait à ce sujet (8 nov. 1907) : « Je viens de recevoir du *Lingva Komitato* une circulaire qui me paraît devoir être qualifiée d'*insidieuse* (Cirkulero n° 7). On cite le texte de la communication faite au Président par M. Ostwald... et on nous demande de donner notre opinion sur la décision de la *Délégation*. Or les membres du L. K. ne connaissent nullement le rapport dont il est question, ni le projet de *Ido*. Les trois quarts répondront qu'il ne faut faire aucun changement, et le tour sera joué » (lettre citée dans la circulaire : *L'abbé Peltier et l'Ido*, mars 1910). Il ajoutait : « On veut aussi substituer au L. K. une commission composée de X. Y. Z... !!! On peut être sûr de la réponse de cette commission ! Vous ne pourrez contrebalancer ces manœuvres que par une revue qui démontrera le mouvement en marchant, je veux dire, qui emploiera la langue choisie par la *Délégation* ». Tels étaient les conseils que nous donnait, dès le 8 nov. 1907, un Espérantiste dévoué, mais clairvoyant et bien informé.

« Le président du *Lingva Komitato* nous avait fait espérer que l'examen du projet d'Esperanto réformé aurait lieu dans le délai d'un mois ; mais après plus de deux mois il apparut que cet examen n'était même pas encore commencé, et le président de la Commission permanente (1)... ne put obtenir aucune indication précise sur l'époque à laquelle on pouvait espérer la collaboration active du *Lingva Komitato*... Pendant ce temps s'était produit dans la presse espérantiste un mouvement passionné, avec le cri de guerre : « *ni restos fidelaj!* », qui représentait toute conciliation avec la *Délégation* comme un attentat à la sainteté de la langue. Des négociations par lettres avec l'inventeur de l'Esperanto, le Dr ZAMENHOF, restèrent sans succès, et ainsi la Commission fut obligée de continuer ses travaux d'une manière indépendante, ce qu'elle fit avec un zèle laborieux pendant les mois suivants (2) ».

Lettres de M. Ostwald.

Voici du reste les deux lettres officielles que M. OSTWALD, comme président du Comité de la *Délégation*, envoya au président du *Lingva Komitato* (3), et auxquelles celui-ci ne répondit que par de longues lettres verbeuses, évasives et dilatoires.

PREMIÈRE LETTRE

« A Monsieur le Président du *Lingva Komitato*.

» 14 décembre 1907.

» Monsieur le Président,

» Comme vous vous en souvenez, le 5 décembre vous avait été
» indiqué, suivant l'appréciation de Monsieur votre représentant,
» comme la date limite à laquelle la Commission permanente espérait
» recevoir l'opinion du *Lingva Komitato* sur les réformes à adopter en
» Esperanto. Cependant, ni moi ni le secrétaire de la Commission
» n'avons reçu d'information à ce sujet, ni même aucune indication
» sur le supplément de temps qu'on pourrait considérer comme
» nécessaire.

» Dans ces circonstances, je me permets de déclarer que la
» Commission permanente se considère désormais comme libre de

(1) C'est-à-dire M. Ostwald lui-même.

(2) W. OSTWALD, *Die Forderung des Tages*, p. 507 (Leipzig, 1910).

(3) Traduites de l'allemand. Elles ont été publiées dans le n° 1 de *Progreso*.

» continuer ses travaux et de les conduire à leur conclusion. Jusqu'à
» la publication définitive de ses décisions, elle sera toujours prête à
» recevoir des communications du L. K. touchant le travail commun
» et à leur accorder toute la considération possible. Mais, considérant
» le mandat reçu de la Délégation et de son Comité, d'une part, et
» considérant l'agitation croissante des Espérantistes (parmi lesquels
» la Commission se compte depuis la décision fondamentale) d'autre
» part, la Commission croit devoir mettre fin à l'état présent d'incer-
» titude aussitôt que le permettra le soin nécessaire pour traiter ce
» grave problème. Par suite, la Commission permanente se réserve
» spécialement de s'adresser désormais au public sous toute forme
» qui lui paraîtra utile (1).

» Avec la plus grande estime.

» D^r W. OSTWALD ».

DEUXIÈME LETTRE

« A Monsieur le Président du *Lingva Komitato*.

» 4 janvier 1908.

» Monsieur le Président,

» A votre lettre sans date, qui m'est parvenue le 26 décembre 1907,
» j'ai l'honneur de répondre ce qui suit :

» J'ai eu une correspondance privée avec quelques Messieurs qui
» appartiennent au *Lingva Komitato*, mais rien dans cette corres-
» pondance ne me permettait de supposer qu'elle était faite au nom
» du L. K. ou par délégation de celui-ci (2).

(1) Allusion au secret réciproquement convenu pendant la durée des négociations.

(2) M. BOIRAC avait osé s'étonner, dans sa réponse, que M. Ostwald ne tint pas compte de certaines lettres privées de quelques Espérantistes. On voit ici comment M. Ostwald relève l'irrégularité de ces démarches, qui n'avaient d'autre but que de gagner du temps et d'amuser la Commission par des pourparlers *non officiels* avec des personnalités *sans mandat*. M. l'abbé Peltier écrivait le 27 décembre 1907 au Commandant Lemaire :

« Croyez que la *Délégation* ne gagnerait rien en laissant des mois, même une année, au *Lingva Komitato*. Le président et le Comité du L. K. sont décidés (selon ce que M. Boirac a dit dans une réunion privée) à n'accepter aucun changement ». (*L'abbé Peltier et l'Ido.*)

On voit avec quelle sincérité on protestait contre la brièveté du délai convenu et on en réclamait un plus long, sans jamais en fixer, même approximativement, le terme !

» Votre lettre (26 décembre 1907) ne contient encore aucune indication sur l'époque à laquelle le *Lingva Komitato* veut entrer en négociation réelle avec la Commission permanente.

» D'autre part, comme la communication que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le 14 décembre 1907 ne changeait qu'un seul point dans les relations de ces deux corporations, à savoir, que la Commission permanente ne se considère plus comme tenue au silence à l'égard du public, je ne trouve encore, après réception de votre dernière lettre, rien à changer à ma communication du 14 décembre.

» Pour éviter tout malentendu, je répète que nous sommes toujours disposés à recevoir, encore à l'avenir, des communications du *Lingva Komitato*, et à leur accorder la considération la plus soigneuse et la plus attentive.

» Votre très dévoué

» W. OSTWALD ».

Pour caractériser la conduite des chefs *espérantistes*, il suffira de dire qu'ils n'ont *jamais* publié ces deux lettres officielles (alors qu'ils publiaient *in extenso* une foule de documents prolixes et fallacieux), sans doute parce qu'elles auraient jeté une lumière trop crue sur leur attitude à l'égard de la *Délégation*. Ils ont préféré s'attaquer aux secrétaires du *Comité*, qui n'en peuvent mais : car ceux-ci sont restés étrangers aux négociations qui se poursuivaient entre MM. BOIRAC, OSTWALD et ZAMENHOF, à tel point qu'aujourd'hui encore ils ne connaissent pas tous les détails de ces négociations, ni les lettres échangées entre MM. OSTWALD et ZAMENHOF. Ils n'ont donc *aucune responsabilité* dans la rupture qui s'en est suivie. Cette responsabilité retombe tout entière sur MM. BOIRAC et ZAMENHOF, auteurs des deux lettres simultanées de rupture du 18 janvier 1908.

La question du nom.

On a longtemps chicané, et l'on chicane encore, sur le nom de l'Ido. Tantôt les *Espérantistes* nous accusent (à tort) d'employer le nom de l'Esperanto pour une « langue toute différente » ; tantôt ils nous reprochent amèrement de propager sous un autre nom une langue qui n'est qu'un Esperanto légèrement modifié et qui « doit tout » à l'Esperanto. Ces reproches, qui se détruisent et se réfutent mutuellement, ils nous les adressaient dès la première heure, bien avant que la *Langue de la Délégation* parût et même existât. Ils prétendaient nous

enfermer dans ce dilemme : Ou bien votre langue portera le nom d'Esperanto, et nous vous accuserons de *concurrency déloyale* ; ou bien vous lui donnerez un autre nom (pour éviter le précédent reproche), et alors nous vous accuserons de *plagiat*. Et ils allaient jusqu'à nous menacer de poursuites judiciaires (1).

Pour sortir de ce dilemme, nous n'avions qu'une chose à faire : nous adresser au Dr Zamenhof lui-même, pour le prier de trancher la question. Dans quelque sens qu'il la résolût, soit qu'il nous permit l'usage du nom d'Esperanto, soit qu'il nous le refusât, la situation devenait claire, et nous serions désormais à couvert des mauvaises chicanes et des accusations contradictoires. C'est pourquoi nous lui adressâmes la lettre suivante (texte original français) :

« Paris, le 23 mars 1908.

» Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous envoyer en hommage le premier numéro de notre revue *Progreso* ; vous recevrez régulièrement les suivants. Vous remarquerez que nous avons l'intention d'appeler « *Esperanto simplifié* » la langue que la Commission permanente a élaborée et adoptée, suivant la mission qu'elle a reçue, par une décision unanime, du Comité de la *Délégation*. Nous voulons ainsi répondre au vœu des *Esperantistes progressistes*, qui désirent marquer la filiation qui unit le « *nouvel* » Esperanto à l'ancien, et la continuité de l'évolution qui doit, suivant eux, conduire de l'un à l'autre. Nous tenons surtout, avec eux, à rendre ainsi hommage au premier et au principal auteur de la langue ; et nous serions heureux que la langue internationale définitive portât le nom d'Esperanto, c'est-à-dire en réalité le vôtre.

» Mais nous ne pouvons pas oublier que ce nom n'est, en principe, que votre pseudonyme personnel ; et, bien que vous ayez déclaré solennellement et à plusieurs reprises renoncer pour toujours à tout droit sur la langue que vous avez fondée, nous ne voulons pas

(1) Le 13 décembre 1907, M. PELTIER écrivait :

« Dans une réunion intime, M. BOIRAC aurait déclaré que le L. K. refusait absolument toute réforme. M. Boirac se fait fort d'empêcher M. Couturat de publier la nouvelle langue. Cela veut sans doute dire que Hachette ferait un procès en violation de propriété littéraire ! Ce sera amusant ! et c'est bien puéril ».

On peut voir ce que valait cette fanfaronnade, et l'espoir qu'on fondait sur de misérables chicanes, à présent qu'il existe des manuels d'Ido en 15 langues, y compris le finnois et le lette !

disposer de ce nom sans votre assentiment. Nous venons donc vous demander si vous verriez quelque inconvénient à ce que la langue de la *Délégation* porte le nom d'*Esperanto simplifié*. Il nous semble qu'un tel nom marque bien à la fois l'origine de la langue et sa différence par rapport à l'*Esperanto du Fundamento*, et par suite concilie la reconnaissance que nous vous devons avec la franchise que nous devons au public. Mais si vous en jugez autrement, la langue n'aura pas d'autre nom que *Linguo internaciona*. Bien entendu, il ne s'agit que de son nom officiel et commercial, qui doit figurer sur les manuels et dictionnaires ; et le public sera toujours libre de lui donner tel nom qu'il lui plaira, car, là comme ailleurs, c'est la pratique et l'usage qui décideront.

» Veuillez agréer, etc.

» *Au nom de la Commission permanente,*

» *Les Secrétaires,*

» L. COUTURAT. L. LEAU. »

A cette demande le Dr Zamenhof nous répondit le 29 mars 1908 par ces mots (traduits de l'Esperanto) :

« En réponse à votre lettre du 23/III, je vous prie de *ne pas* employer pour votre langue le nom Esperanto. Vous pouvez publier la présente réponse ».

Comme nous l'avons dit (*Progreso*, I, 93), nous ne savons pas bien comment le Dr Zamenhof concilie cette réponse, par laquelle il se réserve la propriété exclusive du nom d'Esperanto, avec ses déclarations solennelles et répétées, qu'il abandonnait au monde la langue qu'il avait créée, qu'il ne prétendait pas en être *l'auteur*, mais seulement *l'initiateur* (1), qu'il appartenait au monde, et en particulier aux académies ou sociétés savantes, de la perfectionner (2), enfin, avec la fameuse *Déclaration de Boulogne* (1905), cette chartre de l'Esperanto, où il est écrit :

« *L'auteur de l'Esperanto, dès le commencement, a refusé, une fois pour toujours, tous droits et privilèges personnels relatifs à cette langue ; par suite, l'Esperanto n'est la propriété de personne, ni au point de vue matériel, ni au point de vue moral* ».

(1) D^o ESPERANTO, *Dua Libro de l' Lingvo internacia* (1888), p. 12.
Ibid., p. 13.

Quoi qu'il en soit, on voit avec quelle bonne foi on a pu nous reprocher, depuis lors, de propager l'Esperanto réformé sous un autre nom que *Esperanto*, et se plaindre du tort que faisait à l'Esperanto la concurrence d'une « nouvelle » langue paraissant sous un « nouveau » nom. Ceux qui émettent ces doléances sont ceux-là mêmes qui prétendaient le plus âprement nous interdire l'usage du nom d'Esperanto, sous prétexte que cela favoriserait notre « concurrence » et porterait préjudice à leurs *intérêts commerciaux* !

Malgré la réponse du Dr Zamenhof, nous attendimes encore longtemps pour donner à la *Langue internationale de la Délégation* un nom distinctif et abrégé, qui était *indispensable* pour la désigner dans la pratique. Suivant notre méthode de libre discussion, *Progreso* enregistra les diverses propositions faites à ce sujet, et c'est après plus d'un an de discussion que le Comité de l'*Uniono* décida d'adopter le nom d'Ido (1) ; il s'imposait en réalité par l'usage qu'en faisaient couramment amis et *ennemis*. D'ailleurs, il était urgent d'aboutir à une solution, car d'autres noms (*Ilo*) commençaient à passer dans l'usage. Et pendant ce temps, les Espérantistes ne cessaient de poursuivre de leurs plaisanteries la « langue aux noms multiples » ou la « langue sans nom ». C'est eux, plus que personne, qui ont contribué, par leurs attaques et leurs railleries, à lui imposer le nom d'*Ido* et à le populariser. Ils sont bien mal venus à s'en plaindre aujourd'hui !

La fondation de l'*Uniono*.

On affecte de critiquer la fondation de l'*Uniono di l'Amiki di la Linguo internaciona* comme une manœuvre incorrecte et illégitime. Or cette fondation a été faite en vertu de l'article suivant de la *Déclaration* qui constituait dès l'origine le programme de la *Délégation* :

« VI. — Il appartiendra au Comité de créer une Société de propagande destinée à répandre l'usage de la Langue auxiliaire qui aura été choisie ».

Cette *Déclaration* avait été acceptée et signée par tous les délégués. On voit par là avec quelle sincérité quelques-uns d'entre eux nous reprochent aujourd'hui une fondation qui était prévue de tout temps dans l'acte constitutif de la *Délégation*. Du reste, la revue officielle de la *Délégation* (*Progreso*) a publiquement proposé et annoncé cette fondation, a discuté les statuts provisoires de l'*Uniono*, préparés par

(1) C'est en juillet 1909 (*Progreso*, II, 288) que le nom d'*Ido* fut officiellement adopté par le Comité de l'*Uniono di l'Amiki di la Linguo internaciona*.

la Commission permanente; et les principaux membres du Comité de la *Délégation* ont pris une part active à son organisation (février 1909). Tout s'est donc passé très correctement et en pleine lumière... On n'en pourrait pas dire autant des actes des chefs espérantistes et notamment du *Centra Oficejo* !

La dissolution de la *Délégation*.

Non moins correcte et régulière a été la dissolution de la *Délégation*, qui a eu lieu en 1910. Elle a été proposée avec l'approbation de MM. JESPERSEN, CH. LEMAIRE, OSTWALD et PFAUNDLER, qui étaient à la tête de l'*Uniono*. Il leur a paru que la *Délégation* avait terminé sa mission par la fondation de l'*Uniono*, et qu'elle n'avait plus de raison de subsister à côté de l'*Uniono*. Les membres de la *Délégation* avaient été tenus au courant de tous les faits par des circulaires en date du 20 mars 1908, 30 novembre 1908, 30 novembre 1909. Ils reçurent tous (sauf les quelques démissionnaires, naturellement) la circulaire du 31 juillet 1910 (en français et en Ido) qui proposait la dissolution de la *Délégation* et l'approbation de ses actes jusqu'à cette date; cette consultation eut lieu exactement dans les mêmes formes que tous les votes antérieurs de la *Délégation*. Le résultat fut notifié aux membres de la *Délégation* par une circulaire du 16 octobre 1910 (en français et en Ido), qui, comme la précédente, fut insérée dans la revue *Progreso*. Tout s'est donc passé *publiquement et régulièrement*. Quelques *ex-délégués*, oubliant qu'ils avaient démissionné *deux ans* auparavant (1908), ont cru devoir s'étonner de n'avoir pas reçu ces dernières circulaires, et « protester » contre ces derniers actes de la *Délégation*. Nous avons dû leur rappeler l'axiome de droit : « *Non bis in idem* », et leur faire remarquer que, ayant rompu publiquement toute solidarité avec la *Délégation* en 1908, ils n'avaient aucune espèce de responsabilité dans ses actes ultérieurs, et aucun droit de « protester » contre eux.

Cette « manœuvre de la dernière heure » avait donc échoué comme les autres. Comme dans certaines élections frauduleuses, on avait essayé de faire voter même les « morts » !

En réalité, on ne voulait pas avouer qu'on avait menti systématiquement, depuis plus de deux ans, en affirmant *urbi et orbi* que la *Délégation* avait cessé d'exister... simplement parce qu'une douzaine de mécontents, reniant leurs engagements antérieurs, avaient cru devoir s'en retirer.

On prétend que la *Langue de la Délégation* n'a été adoptée par

aucune des Sociétés adhérentes. **Cela est faux.** Elle a été adoptée par l'*Ordre international des Bons Templiers* et par le *Centro nacional de Ingenieros* de Buenos-Aires (1). Ici encore, **on a menti.** Et on en a si bien conscience, qu'on a récemment annoncé, dans les journaux espérantistes, que le Dr WAVRINSKY, chef des *Bons Templiers*, avait abandonné l'Ido et était revenu à l'Esperanto. *C'était encore une fausse nouvelle* ; le Dr WAVRINSKY l'a rectifiée lui-même en ces termes : « *Je n'ai pas abandonné l'Ido... Comme, dans le choix entre l'inertie et le progrès, je préfère toujours l'évolution libre et régulière, j'ai adhéré à l'Ido, et je ne pense pas à revenir à l'Esperanto* ». Ce démenti est clair ! S' imagine-t-on que les Espérantistes se tiennent pour battus, et reconnaissent s'être trompés et avoir trompé leurs lecteurs ? Ce serait bien mal les connaître ! Immédiatement après le démenti catégorique que leur inflige le Dr Wavrinsky, ils ont l'audace d'affirmer que « *son retour à l'Esperanto n'est qu'une question de temps* ». C'est ainsi qu'ils ont toujours pris leurs désirs pour des réalités, et affirmé des démissions qui n'existaient que dans leur imagination. C'est le procédé de Bilboquet : « Cette malle est-elle à nous ? — Elle doit être à nous ! »

Choisir ou réformer ?

On a beaucoup ergoté pour soutenir que la *Délégation* n'avait que le droit de *choisir* entre les systèmes qui lui étaient présentés, mais n'avait pas le droit d'en *réformer* un quelconque, ni même d'en adopter un « à correction ». Ces chicanes pseudo-juridiques n'ont aucune valeur. D'abord, il est évident que quiconque a le droit de choisir, a aussi le droit de choisir « à condition ». Ensuite, les membres espérantistes du Comité n'avaient qu'à ne pas voter l'adoption de l'Esperanto « sous réserve de modifications », s'ils pensaient réellement que par là le Comité « outrepassât ses pouvoirs ». Mais, *une fois qu'ils l'avaient votée*, ils avaient perdu tout droit à nous opposer cet argument, et à nous reprocher une « illégalité » à laquelle ils s'étaient associés, et même *qu'ils avaient instamment sollicitée*.

(1) On « bluffe » impudemment sur le nombre et l'importance des Sociétés démissionnaires, en parlant de « plus de cent mille membres ». On oublie de dire que les Sociétés restées fidèles représenteraient un bien plus grand nombre, si, suivant la même méthode statistique, on faisait la somme des nombres de leurs membres. L'*Ordre des Bons Templiers* compte à lui seul plus de 700.000 membres en divers pays.

En effet, pour réfuter cette mauvaise chicane, il suffit de se demander ce qu'auraient fait les Espérantistes, si la *Délégation* avait adopté purement et simplement le projet Ido, ou bien l'*Idiom Neutral*, ou l'*Universal*. Est-ce qu'ils auraient reconnu la « légalité » d'un tel jugement, et l'auraient mieux accepté ? Assurément non ! Tous leurs efforts tendirent au contraire à empêcher l'adoption pure et simple du projet Ido : ils alléguèrent que ce projet n'avait aucune originalité, qu'il était seulement l'Espéranto réformé suivant les propositions et vœux des meilleurs Espérantistes, qu'il était donc de toute justice de consulter les Espérantistes sur cette réforme, et de reconnaître les mérites et les droits d'auteur de Zamenhof en adoptant l'Espéranto *en principe*. Bref, on fit tout son possible pour obtenir que la décision finale contint au moins *le nom* de l'Espéranto (1).

Mais à peine cette décision était-elle obtenue et le Comité séparé, qu'on changea brusquement d'attitude et de langage. M. Boirac affecta la plus profonde surprise des décisions du Comité ; il « prit acte » de l'adoption de l'Espéranto en principe, et « fit ses réserves » sur les réformes à effectuer. En un mot, il prétendit *choisir*, dans les décisions du Comité, celle qui lui convenait, et rejeter les autres. Méconnaissant ce principe de droit et de simple bon sens, qu'une décision collective est un *bloc indivisible*, il s'arrogea le droit de transformer cette *adoption de principe et à condition* en une *adoption pleine et entière*, c'est-à-dire d'altérer complètement le sens de cette décision. Sans doute, M. Boirac avait le droit de désavouer son suppléant et de rétracter son vote. Mais il se garda bien de le faire, car, en reprenant franchement sa liberté, il nous eût rendu la nôtre. Il prétendait que nous restions *liés* à l'égard de l'Espéranto, tout en se déliant lui-même de toute obligation à notre égard, sous le prétexte fallacieux qu'il avait pris part à nos travaux, non comme président du *Lingva Komitato*, mais comme simple particulier ; qu'il avait maintenant d'autres devoirs et d'autres responsabilités, et que son vote ne pouvait pas engager le *Lingva Komitato*. — Certes, personne ne pensait que la voix de M. Boirac engageait le *Lingva Komitato* ; mais on pouvait croire qu'elle l'engageait lui-même *personnellement et tout entier*. On

(1) Maintenant on prétend, au contraire, que le projet Ido était une langue *toute nouvelle* qu'on voulait faire adopter *sous le nom d'Espéranto* ! Mais alors, pourquoi les membres espérantistes du Comité ont-ils tant tenu à ce que l'Ido ne fût considéré et discuté que comme un *programme de réformes* à effectuer en Espéranto ? Comment ces Espérantistes très compétents se seraient-ils trompés à ce point, et qui donc eût pu espérer leur faire prendre « des vessies pour des lanternes » ?

dit constater, avec étonnement, que M. Boirac, président du *Lingva Komitato*, n'avait plus rien de commun avec M. Boirac, membre du Comité de la Délégation, et qu'il paraissait ignorer tout ce qu'avait fait et dit ce dernier (1). C'était un cas très curieux de ce que les psychologues appellent « le dédoublement de la personnalité ».

Du reste, tous ceux qui avaient fait appel à l'arbitrage de la *Délégation* lui reconnaissaient le droit, soit de réformer une des langues proposées, soit d'adopter un type réformé. C'était d'abord les nombreux *Espérantistes* qui lui avaient envoyé des mémoires ou propositions : le commandant Ch. LEMAIRE, M. HUGON, M. l'abbé PELTIER, M. BULLEN, M. MILLER, M. TWOMBLY, le D^r MAX TALMEY, le prof. MACLOSKE, le D^r BORGUS, M. BOOTH (2). Toutes ces opinions, analysées dans notre *Rapport*, avaient naturellement contribué à former la nôtre, à suggérer et à motiver nos conclusions. M. BOIRAC en eut connaissance par notre *Rapport*, qui était confidentiel et réservé aux membres du Comité. Mais, au lieu de tenir compte de ces opinions et vœux dans un esprit scientifique et critique, on ne s'en servit que pour exercer une pression sur leurs auteurs, par les moyens d'intimidation, de persécution et de boycottage qui sont habituels aux chefs de l'*Esperanto*, afin d'obtenir leur rétractation et leur soumission.

C'était aussi M. ROSENBERGER, principal auteur de l'*Idiom Neutral* et vice-président de l'*Akademi* qui avait élaboré cette langue ; car il avait envoyé au Comité de la Délégation un *Proyekt de Neutral reformed* inédit (3). Ce projet fut discuté par le Comité, et personne ne vit là le moindre « abus de pouvoir », pas même M. Boirac, qui prit part à cette discussion.

Autre remarque : personne, parmi les *Neutralistes*, ne s'étonna ni se scandalisa de voir M. Rosenberger proposer un *Neutral* réformé : personne n'eut l'idée de l'accuser de *trahison*. Tout le monde comprit que, après avoir consacré 14 années à l'élaboration du *Neutral*, il avait

(1) Par exemple, M. Boirac avait dit, au cours d'une des discussions : « Si vous trouvez le moyen de supprimer les lettres accentuées, vous rendez un grand service à l'*Esperanto* ». Quelques jours plus tard, il nous contestait avec hauteur le droit de le réformer !

(2) Ajoutons que la *Société des Cyclistes boulonnais* (délégué : M. MICHAUX) a pris encore part aux travaux de la Commission permanente en lui envoyant (le 30 octobre et le 8 novembre 1907) de nouveaux projets de pronoms, qui furent discutés et partiellement adoptés par la Commission, de sorte qu'elle a effectivement collaboré à l'*Ido*.

(3) *Compte rendu des travaux du Comité*, p. 12. Ce projet a été depuis lors publié dans le journal *Progres*.

conscience de ses imperfections, et qu'il s'était efforcé de les corriger pour rendre cette langue plus acceptable au *Comité*. Osera-t-on soutenir que le *Comité* n'avait le droit d'adopter que le *Neutral* primitif, mais non le *Neutral* réformé, dans l'hypothèse où il eût paru préférable à l'autre, et aux autres projets ?

Cela montre la valeur d'une autre chicane analogue, à savoir, que le *Comité* ne pouvait prendre en considération que des projets déjà publiés et soumis à l'épreuve de la pratique (ou même : « d'une longue pratique »). En fait, le *Comité* a étudié et discuté très attentivement plusieurs projets inédits, et cela, sans la moindre protestation de ses membres espérantistes, et même avec leur concours. L'un de ces projets, dû à M. BLONDEL, professeur à l'École des Ponts et Chaussées de Paris, a paru si intéressant, que deux des membres du *Comité* se sont rendus chez l'auteur (retenu chez lui par la maladie) pour le discuter verbalement avec lui. Ce projet, le plus savant de tous ceux que nous connaissons, n'avait que le défaut, précisément, d'être *trop savant* pour « le plus grand nombre d'hommes ». Mais s'il avait paru au *Comité* préférable à tous les autres, qui donc lui aurait contesté le droit de l'adopter ?

Qu'on l'avoue donc : en imposant, *après coup*, au choix du *Comité* des conditions ridiculement restrictives (car elles n'auraient plus laissé subsister, comme candidats possibles, que le *Volapük* et l'*Esperanto*), on voulait lui faire le *coup de la carte forcée*. Pourquoi ne pas dire tout de suite : « Le *Comité* n'aura pas le droit d'adopter une langue existant depuis moins de vingt ans et n'ayant pas pour auteur un médecin de Varsovie » ?

Enfin il y a quelqu'un qui a reconnu expressément le droit du *Comité* à décider des réformes, et les Espérantistes ne peuvent pas le récuser, car c'est... le *D^r Zamenhof lui-même*.

Le *D^r Zamenhof* réformiste.

Il faut bien savoir, en effet, que le *D^r Zamenhof* était depuis longtemps réformiste, et l'était encore en 1906 et 1907. Nous ne parlons pas ici de son projet de réformes de 1894 (1). Nous remarquerons simplement :

(1) *Pri Reformoj en Esperanto* : articles publiés dans le journal *Esperantisto* en 1894, réimprimés par les soins du *D^r ÉMILE JAVAL*. — Ils sont analysés dans *Les Nouvelles Langues internationales*, par COUTURAT et LEAU (Paris, 1907).

1^o Que ce projet avait beaucoup de points communs avec le projet Ido : suppression des lettres accentuées, de l'accord de l'adjectif, du tableau des particules ; suppression *totale* de l'accusatif ; pluriel en *-i*.

2^o Que ce projet constituait à l'égard de l'Esperanto primitif une réforme *beaucoup plus radicale* que le projet Ido, et que néanmoins son auteur n'avait jamais songé à lui donner *un autre nom* que « Esperanto » (1).

3^o Que ce projet était resté complètement ignoré des Espérantistes, et même des auteurs de l'*Histoire de la Langue universelle*, lors de sa 1^{re} édition (1903), et que, s'il eût été connu d'eux, il était de nature à modifier leur opinion sur l'Esperanto primitif (2).

Nous voulons seulement faire connaître aux Espérantistes et au public, qui les ignorent, les *faits* suivants :

1^o Pendant et après le Congrès de Genève (1906), le D^r Zamenhof a pris part à des conciliabules secrets avec le D^r Javal, le commandant Lemaire et d'autres personnes, au sujet de réformes *radicales* (3) à effectuer en Esperanto, notamment la *suppression des lettres accentuées*.

2^o Le D^r Zamenhof s'était déclaré prêt à exécuter et à décréter ces réformes *de son autorité privée*, sans consulter le *Lingva Komitato*, en dehors de qui ces pourparlers s'étaient d'ailleurs passés (4).

(1) M. Schneeberger (ex-membre du *Lingva Komitato* esp. et président de l'Académie idiste) a comparé l'Esp. primitif (1887), la réforme de 1894 et l'Ido de 1907 dans *Idano* (février 1911). Considérant les 35 points essentiels de la grammaire, il a trouvé que l'Ido concorde avec l'Esp. de 1887 sur 16 points, avec l'Esp. de 1894 sur 13 points, avec les deux ensemble, sur 29 points ; tandis que l'Esp. de 1894 différait de l'Esp. de 1887 sur 20 points. Il en conclut que « l'Ido est en quelque sorte, en ce qui concerne la grammaire, un système intermédiaire entre l'Esp. de 1887 et l'Esp. de 1894 : il est de 20 pour 100 plus proche de l'Esp. primitif que le projet de réforme de 1894 ». Si donc Zamenhof a eu raison d'appeler celui-ci « un nouveau dialecte » de l'Esperanto, on peut à plus forte raison appliquer cette dénomination à l'Ido.

(2) Ceci montre quelle valeur peuvent avoir les arguments *ad hominem* qui consistent à opposer à MM. COURURAT et LEAU, mieux informés aujourd'hui, quelques phrases de leur *Histoire*, sans tenir compte d'ailleurs des critiques très sérieuses que, dans cette même *Histoire*, ils adressaient à l'Esperanto, et que des jugements bien plus compétents que le leur ont confirmées depuis lors.

(3) Nous qualifions de *radicales* les réformes qui violeraient le *Fundamento* « intangible », et non les simples « néologismes » compatibles avec ce *Fundamento*.

(4) « Il ne s'agissait nullement dans son esprit [de Zamenhof] de consulter ni le *Lingva Komitato*, ni personne ; il ferait acte de chef, et, estimait-il, il serait suivi ». Article du commandant LEMAIRE dans *Le Jour de Verviers*, reproduit dans *La Belga Sonorilo*, n^o 115, 6 octobre 1909, p. 14 : « Nouvelle mise au point ».

Cela est si vrai que, lorsque M. COUTURAT envoya au Dr Zamenhof une lettre personnelle où il lui indiquait les quelques améliorations qu'il conviendrait, selon lui, de faire dans la langue, le Dr Zamenhof lui répondit (10 novembre 1906) : « *Je viens de recevoir votre grande lettre touchant les améliorations. Je vous remercie cordialement, car elle me sera très utile. Je prépare à présent un projet d'améliorations « sans rupture »; votre lettre est arrivée très opportunément, je l'étudierai avec attention, et je tâcherai d'en faire usage autant que je pourrai.* »

Le 4 décembre 1906, le Dr Zamenhof écrivait à M. Couturat :

« Je regrette beaucoup de n'avoir pas connu votre intention quelques mois plus tôt. Sous la pression de quelques amis, qui voulaient avoir des améliorations en Esp. *le plus rapidement possible*, et que mes longs ajournements ont déjà fort impatientés, j'ai envoyé il y a dix jours au *Centra Oficejo* un projet à distribuer à tous les membres du *Lingva Komitato* (1) ».

Et il nous demandait d'intervenir pour que ce projet ne fût pas distribué, attendu que :

« Les améliorations pourraient être beaucoup plus libres et par suite bien meilleures, si elles étaient proposées par un Comité autorisé *extérieur* au monde espérantiste (2) ».

Enfin, un mois avant la réunion du Comité de la Délégation, nous invitâmes le Dr Zamenhof à faire connaître au Comité son opinion, soit sur les réformes proposées par d'autres, soit sur celles qu'il pourrait avoir à proposer lui-même (et auxquelles il avait fait plusieurs allusions auparavant). Il nous répondit par sa lettre du 3 octobre 1907 (citée plus haut, p. 3) qui fut communiquée *in extenso* au Comité.

De tout cela il ressort que le Dr Zamenhof discutait les réformes et en envisageait très sérieusement l'exécution, soit avec d'éminents Espérantistes, soit avec des membres de la Délégation, *un an et plus* avant la réunion du Comité (3).

(1) Ce projet a été analysé, à titre confidentiel et documentaire, dans notre *Rapport au Comité*.

(2) Un an après, on reprochait au Comité de la Délégation de vouloir « s'immiscer dans les affaires intérieures » du peuple espérantiste, et lui imposer des réformes « du dehors ». Ces réformes, disait-on, ne pouvaient être faites valablement que par les Espérantistes eux-mêmes, en toute indépendance!

(3) Il écrivait au Comm' LEMAIRE, le 13 septembre 1907 (*La Belga Sonorilo*, 15 avril 1911, p. 59) : « Ni les propositions de Javal, ni les propositions de Couturat ne peuvent me plaire; si on me questionnait, je proposerais des changements tout autres, qui à mon avis sont beaucoup plus importants » (ou « graves », car le mot Esp. a les deux sens). Ainsi le Dr Zamenhof

Il avait donc, *moins que personne*, le droit de s'étonner que ce Comité examinât la question de la réforme de l'Esperanto, et osât lui proposer, à lui Zamenhof, de les discuter et de les réaliser *d'un commun accord*. Nul moins que lui n'avait le droit de paraître surpris et indigné que le Comité de la Délégation s'arrogeât une telle autorité, attendu que, dès 1906, il faisait appel à la *Délégation* et comptait sur elle pour réaliser une réforme *plus complète et meilleure* que celle que les chefs de l'Esperanto eussent pu effectuer de leur propre autorité (1).

En tout cas, si c'est un *crime* et une *trahison* (comme le prétendent les fanatiques) de préparer des projets de réforme en secret, en dehors de l'Esperantistaro et même à l'insu du *Lingva Komitato*, « seule autorité compétente », le Dr Zamenhof a le *premier* commis ce *crime* et cette *trahison*. Inutile de dire que nous ne prenons pas à notre compte ces expressions violentes et odieuses, par lesquelles les chefs *plus ou moins sincèrement* conservateurs ont fanatisé les fidèles. Nous voulons prouver tout au contraire, par l'exemple même du « kara Majstro », qu'il n'y avait là rien de blâmable ni même de surprenant, qu'il avait *moins que personne* le droit de faire (ou de laisser faire) de tels reproches à qui que ce soit, et qu'il avait bien plutôt le *devoir* de protéger contre ces accusations et ces calomnies ceux qui n'avaient fait, après tout, que *suivre son exemple*.

On jugera par là si le Dr Zamenhof a eu raison de s'associer, ne fût-ce que par son silence et sa tolérance, aux attaques violentes et perfides dirigées contre les principaux Idistes, à la proscription et au boycottage de tous les Espérantistes suspects de faveur pour les réformes, et même de qualifier de *rebelles*, dans sa circulaire du 18 janvier 1908, les membres du Comité de la *Délégation*, dont la plupart n'avaient jamais été espérantistes ! On estimera peut-être que, pour être juste, le *Lingva Komitato* aurait dû commencer par excommunier son président et le *kara Majstro* lui-même !

connaissait « les propositions de Couturat » (sur la dérivation) bien avant la réunion du Comité. Il avait été en outre consulté *personnellement* par nous sur les réformes qu'il pourrait proposer ou désirer, et mis à même de faire connaître son opinion *directement* au Comité. Que pouvait-il donc demander de plus ?

(1) Je n'ai pas besoin de faire remarquer, en ce qui me concerne personnellement, que d'après les lettres citées, le Dr Zamenhof connaissait mes opinions et mes propositions de réforme, longtemps avant la réunion du Comité de la *Délégation*, et ne m'en savait nullement mauvais gré. De même il ne savait pas mauvais gré au Dr Javal de ses propositions de réforme (suppression des lettres accentuées), et faisait de son ami défunt le plus magnifique éloge. (*La Revuo*, mars 1907.)

En résumé, il ne s'agit pas de savoir si le Dr Zamenhof a été bien ou mal représenté, si l'Esperanto a été bien ou mal défendu devant le Comité de la *Délégation* (1), mais si le Dr Zamenhof avait *moralement* le droit de rompre avec la *Délégation* et de refuser, non pas même d'effectuer, mais de discuter les réformes avec elle, après lui avoir fait les avances et presque les promesses que nous venons de rappeler.

Le Fundamento.

On sait que le *Fundamento*, proclamé « intangible » par la *Déclaration* de Boulogne (1905) (2) et considéré comme « livre saint » par les

(1) En fait, il fut fort bien défendu, au témoignage même des membres espérantistes du Comité. Mais, encore une fois, ce n'est pas la question : le Dr ZAMENHOF n'a aucun droit de se plaindre de son « avocat », étant donné qu'il a été en relations épistolaires directes et suivies avec les secrétaires du Comité, *avant* la réunion, et avec son président (M. OSTWALD), *après* la réunion. Il n'a pas davantage lieu de s'étonner qu'il fût réformiste, puisque lui-même admettait pour le Comité la possibilité et le droit de discuter des réformes. Avec un peu de bonne volonté et de bonne foi, il eût été bien facile de comprendre ceci : Il était bien naturel que l'homme qui avait le plus fait pour l'Esperanto, celui qu'on a appelé son second père, et sans qui il n'existerait plus aujourd'hui, profitât de cette occasion pour le présenter sous la forme la plus parfaite, purgé des défauts qu'il s'était efforcé pendant dix-huit ans de corriger ou de pallier, et à l'abri des critiques qu'il connaissait mieux que personne. Comme M. Rosenberger, il voulait mettre au point la langue qu'il défendait, pour augmenter ses chances d'adoption et la préserver d'un échec. Et s'il gardait l'anonyme, c'était évidemment pour exclure de la question toute considération personnelle, laisser au Comité toute liberté d'appréciation, et laisser au Dr Zamenhof tout l'honneur, en évitant de se poser en concurrent du Maître. C'est ainsi du reste que le Comité l'entendit, et il ne se préoccupa à aucun moment de la personnalité de l'auteur ; il estimait, avec raison, n'avoir à juger que les œuvres. Tout au contraire, les chefs espérantistes ne s'occupèrent pas un seul instant d'étudier et de discuter l'œuvre ; ils n'eurent qu'un souci : en découvrant l'auteur, *quel qu'il fût*, pour le couvrir de boue. Il est bien évident que la réforme de l'Esp. ne pouvait être faite que par un Espérantiste, et des plus compétents. Mais les fanatiques soutiennent à la fois ces deux thèses : l'Esperanto ne peut être réformé que par les Espérantistes, attendu qu'eux seuls sont compétents ; et, d'autre part, aucun Espérantiste ne peut proposer de réforme sans être qualifié de traître et de parjure, attendu que tout Espérantiste est censé avoir prêté le serment de fidélité au *Fundamento* ! On voit trop bien où tend ce dilemme sophistique. Encore un mot, pour réfuter deux nouvelles calomnies : *M. de Beaufront n'a pris aucune part, ni aux décisions du Comité de la Délégation* (dont il n'a été membre à aucun moment), *ni aux négociations ultérieures entre les deux Comités.*

(2) Pour bien montrer dans quel esprit *libéral* le Dr Zamenhof avait préparé cette fameuse *Déclaration* qui est devenue, par une fausse interpré-

« fidèles » Espérantistes, contient la grammaire de l'Esperanto en 16 règles (1), un lexique de 2.629 racines et un recueil d'exercices, publiés en 1894. C'est derrière le *Fundamento* que le *Lingva Komitato* et le Dr Zamenhof se retranchèrent constamment pour refuser toute réforme sérieuse et systématique de la langue. Toucher au « palladium » de la langue, c'était l'abomination de la désolation, c'était la ruine de l'Esperanto et de l'idée même de la Langue internationale. Tout ce que l'on pouvait admettre, c'était des *néologismes*, qui viendraient doubler les mots ou formes du *Fundamento*, sans jamais les remplacer ; car on pouvait bien ajouter au *Fundamento*, mais jamais y changer ou y supprimer quoi que ce soit ! Tel était le dogme orthodoxe et inflexible, dont le *Lingva Komitato* et le Dr Zamenhof se déclaraient sans cesse les esclaves et les fidèles gardiens.

Il est donc intéressant de savoir dans quelle mesure le Dr Zamenhof et le *Lingva Komitato* se croyaient réellement liés par le livre saint. Le 19 septembre 1907 (un mois avant la réunion du Comité), le Dr Zamenhof écrivait au commandant LEMAIRE (1) :

« Je veux vous faire remarquer une erreur que j'ai trouvée dans votre lettre : la Déclaration de Boulogne lie, non l'ensemble des espérantistes, mais seulement les espérantistes *particuliers*.... Mais si jamais des réformes se montrent réellement nécessaires, alors la Déclaration de Boulogne *ne les empêchera pas*, car de même qu'un congrès a donné des lois, un autre congrès pourrait de plein droit supprimer ces lois (2) ».

tation, l'arme favorite des conservateurs fanatiques, il suffira de citer une lettre du Dr Zamenhof à M. Couturat, du 9 novembre 1906 :

« Dans le premier texte de ma *Déclaration* de Boulogne, il était dit que « les Espérantistes travaillent pour l'Esperanto seulement provisoirement, » jusqu'au temps où quelque congrès international autorisé fera définitivement choix d'une langue internationale ; et alors les Espérantistes pro-mettent d'adhérer sans discussion à la langue que choisira le dit congrès ». Mais malheureusement les Espérantistes m'obligèrent à rejeter ce passage de ma *Déclaration*. »

Ceci montre que le « fanatisme » espérantiste commençait à se manifester en 1905, mais que le Dr Zamenhof le blâmait encore et le regrettait à la fin de 1906. Que n'est-il « resté fidèle » à la noble et généreuse attitude qui fut la sienne de 1887 à 1906 !

(1) La *Belga Sonorilo*, 15 mai 1911, p. 67.

(2) On remarquera l'opinion erronée que Zamenhof se faisait encore sur le pouvoir législatif des Congrès. Il en a complètement changé depuis. Il ajoutait cette phrase intéressante : « Du reste, cela n'est même pas nécessaire, car jusqu'à la sanction des gouvernements » (qui seule devait, selon Zamenhof, permettre de toucher au *Fundamento*) « nous pouvons, même sans toucher au *Fundamento*,... faire en cas de besoin les plus grandes réformes

De même, au Congrès de Dresde (août 1908), donc *quelques mois après* la rupture avec la *Délégation*, le Dr Zamenhof et M. Boirac proposaient au *Lingva Komitato* la déclaration suivante, qui exprimait évidemment leur opinion personnelle sur la question :

« Le *Lingva Komitato* se considère en principe comme ayant tout pouvoir pour examiner et résoudre toute question relative à la langue. La Déclaration de Boulogne lie chaque espérantiste en particulier, mais non le *Lingva Komitato*, pour qui elle n'est qu'un guide spirituel, non une loi absolument déterminée (1) ».

Peu importe que le *Lingva Komitato* ait repoussé cette proposition, par suite de l'opposition de quelques fanatiques plus ou moins intéressés. Toujours est-il qu'elle exprimait l'opinion personnelle de MM. Zamenhof et Boirac. Et alors, nous demandons de quel droit ces mêmes personnes alléguaient l'intangibilité du *Fundamento* pour empêcher le *Lingva Komitato* d'étudier et de discuter les réformes proposées par la Délégation.

Les prétentions du *Lingva Komitato*.

Si l'on se dégage de tout le fatras de racontars et de fausses nouvelles que les chefs de l'Esperanto ont accumulé pour cacher ou déguiser la vraie question, on constate ceci : à aucun moment ils n'ont dit qu'ils repoussaient les réformes ou qu'ils les jugeaient mauvaises. Ils ont seulement prétendu rester entièrement libres de les effectuer « à leur heure » et à leur convenance (2), et ils ont

par voie de *néologismes-archaïsmes* ». Nous avons discuté à fond, ailleurs, cette méthode des néologismes. Mais s'il est vrai qu'elle permettait de faire, « sans rupture », les plus grandes réformes (par exemple, la suppression des lettres accentuées, avec les changements de vocabulaire qu'elle entraînait nécessairement), alors elle permettait d'adopter l'Ido en bloc, comme « néologisme », à côté de l'Esperanto primitif, qui serait devenu un « archaïsme » ! — Quant au refrain perpétuel, que « tout doit se faire d'un commun accord », c'était bien aussi notre opinion : c'était précisément pour cela que l'on s'adressait au *Lingva Komitato*, avec l'espoir fondé d'en recevoir une réponse favorable. Ce ne pouvait donc pas être un motif sérieux pour refuser l'entente, alors que justement nous la proposons !

(1) Texte publié dans *Idano*, janvier 1911, par M. SCHNEEBERGER, ex-président du II^e Congrès espérantiste, parfaitement placé pour connaître les faits et gestes des chefs de l'Esperanto.

(2) « Nous n'entendons faire des changements dans l'Esperanto, s'il est nécessaire, que peu à peu, à notre heure et selon nos méthodes, sans être forcés ou pressés par personne ». Lettre de M. Boirac à M. Ostwald, du 18 janvier 1908.

refusé de s'entendre à leur sujet, ou même de les discuter, avec le Comité de la *Délégation*. M. BOIRAC lui-même disait, en concluant son Rapport au *Lingva Komitato* :

« La *Délégation* aurait mieux agi, et aurait peut-être réussi, si... elle avait seulement demandé poliment (!) que le *Lingva Komitato* considère avec attention les améliorations proposées par elle ». Et plus loin : « Dans les travaux du Comité de la *Délégation* il peut y avoir des parties intéressantes... et seuls les procédés incorrects qu'on a employés à l'égard du *Lingva Komitato* nous ont empêchés de les étudier librement et en paix (1). »

Ainsi, selon le président même du *Lingva Komitato*, c'est seulement pour une question de forme, c'est-à-dire d'autorité, qu'on a rompu avec la *Délégation*. Ses propositions pouvaient être excellentes ; mais on prétendait qu'elle devait les présenter comme de simples propositions, comme des vœux humblement soumis au *Lingva Komitato*, et laisser celui-ci absolument maître, sans condition préalable ni convention réciproque, d'en décider souverainement. En un mot, la *Délégation* était sommée de se soumettre purement et simplement aux autorités espérantistes, d'abdiquer entièrement au profit du *Lingva Komitato*, et de s'en remettre à lui de faire (ou de ne pas faire !) les améliorations reconnues nécessaires d'un commun accord le 24 octobre 1907.

Par là on annulait, sans le déclarer expressément, cet accord même, qui impliquait expressément une entente entre les deux Comités, considérés comme des autorités indépendantes. Mais en même temps on invoquait cette même décision pour exiger de la *Délégation* une adhésion pleine et entière à l'Esperanto ; bien mieux, on l'exploitait déjà publiquement comme une telle adhésion.

Il convient donc de rechercher quelle était la valeur et l'autorité de ce *Lingva Komitato*. Élu d'une manière tumultueuse au Congrès de Boulogne (1905), il n'avait jusqu'alors rien fait, de l'aveu des Espérantistes mêmes : « Quelques Espérantistes reprochent au *Lingva Komitato* de n'avoir pas assez travaillé (2). » — « Beaucoup de personnes reprochent au *Lingva Komitato* et à l'Académie de ne rien faire (3). » M. Boirac reconnaissait même qu'« on n'avait pas pu

(1) *Oficiala Gazeto*, 25 août 1908, pp. 87, 89.

(2) *Oficiala Gazeto*, n° 3, p. 91.

(3) Et voici l'excuse admirable que M. Boirac a trouvé à répondre... sans rire : « Tout ne peut pas être fait en un jour ;... le temps n'épargne pas ce qui est fait sans lui. *L'Esperanto est désormais éternel, et nous avons tout l'avenir devant nous* » (*Oficiala Gazeto*, octobre 1909, p. 133).

jusqu'ici examiner en détail » les propositions déjà faites, « parce que l'organisation du Comité ne suffisait pas pour ces recherches (1). » C'est pourquoi il proposait (en 1908, après la rupture avec la *Délégation*) une réorganisation du *Lingva Komitato*, et la création d'une *Académie* qui, elle, pourrait travailler. Donc la *Délégation* avait quelque raison de se défier, soit de la bonne volonté du *Lingva Komitato*, soit même de sa capacité de travail et de décision.

Enfin, dans sa lettre de rupture (18 janvier 1908), le Dr Zamenhof a allégué, comme un fait scandaleux, et comme un motif péremptoire, que nous aurions refusé de reconnaître l'autorité du *Lingva Komitato* et celle des Congrès espérantistes. De son côté, M. Boirac, alléguant qu'en vertu de la décision du Comité (interprétée et tronquée comme on l'a vu) nous étions devenus « de simples Espérantistes », nous sommait de nous soumettre sans discussion ni condition aux autorités constituées du « peuple espérantiste ». Il importe donc de rechercher quelle était au juste la valeur réelle de ces « autorités », et cela, d'après MM. Boirac et Zamenhof eux-mêmes.

Les autorités de l'Espéranto.

Nous allons prouver, par l'aveu des chefs Espérantistes eux-mêmes, qu'ils n'ont aucune autorité légale et officielle sur le monde espérantiste. En 1903, il n'existait aucune autorité régulière, pas même celle du Dr Zamenhof, qui avait déclaré depuis longtemps abdiquer tout droit sur sa langue. Il disait alors ceci :

« Nous devons avoir un Comité central, qui sera élu par les Espérantistes eux-mêmes, et qui tiendra dans ses mains toute la destinée de notre affaire » (18 mai 1903).

Dans la préface du *Fundamento* (1903), le Dr Zamenhof prévoyait la création « d'une institution centrale qui aura une autorité indiscutable pour tous les Espérantistes. »

Est-ce le *Lingva Komitato*, élu après ces déclarations, qui avait cette autorité indiscutable? Nullement, selon le Dr Zamenhof, car il écrivait en 1911 :

« Nous n'avons encore aucune institution autorisée ».

(1) *Oficiala Gazeto*, n° 3, p. 89. Et ailleurs on prétendait que ce Comité était « très fortement constitué » ! (*Rapport au Touring-Club de France*).

« Jusqu'à présent, nos Congrès n'ont pu remplir leur rôle actif, parce qu'ils n'étaient pas organisés et n'avaient pas la possibilité de faire des votes autorisés » (1).

D'ailleurs, le règlement même des Congrès dit, à l'article 5 :

« Comme le congrès ne se compose pas de délégués autorisés, il peut exprimer des vœux et des conseils, mais nullement prendre des décisions obligatoires, soit pour les Espérantistes isolés, soit pour les Sociétés espérantistes ».

Enfin M. BOIRAC lui-même, si jaloux de l'autorité du *Lingva Komitato* à l'égard de la *Délégation*, déclarait au Congrès de Barcelone (septembre 1909) :

« D'ailleurs, le *Lingva Komitato* a aussi besoin d'une base de droit. Jusqu'ici il n'a eu qu'une base morale, de confiance, et on nous l'a déjà reproché » (2).

Et de même au sujet de l'autorité du Congrès :

« Le Congrès lui-même n'a aucun droit et ne peut rien décider » (3).

Telles sont les « autorités » auxquelles on exigeait que le Comité de la *Délégation* se soumit sans condition; elles n'avaient pas même de valeur légale pour l'Esperantistaro, et l'on prétendait les imposer à la *Délégation*, institution autonome absolument indépendante de l'Esperanto!

Série d'escamotages.

Mais c'est ici qu'il faut admirer l'habileté politique des dirigeants de l'Esperanto. Les premiers membres du *Lingva Komitato* étaient élus à vie; et c'est eux qui élisent les autres membres. Ce corps constitue donc une académie autonome sans lien juridique avec l'ensemble des Espérantistes, qui n'a aucun contrôle sur lui. Les Espérantistes réformistes, ou simplement libéraux et progressistes, avaient contesté (à bon droit, comme on voit) l'autorité du *Lingva Komitato* et la régularité de sa constitution; et ils demandaient son remplacement par une Académie régulièrement élue. Qu'a-t-on fait, pour leur donner un

(1) *Oficiala Gazeto*, n° 30, p. 282. Il est à remarquer que par là le Dr Zamenhof lui-même réfutait l'opinion qu'il a longtemps professée sur l'autorité des Congrès. Selon lui, le Congrès était la réunion plénière du « peuple espérantiste », donc avait le droit de légiférer, attendu que (admirez cet argument) « tout espérantiste a le droit d'assister au Congrès »!

(2) *Oficiala Gazeto*, n° 15, p. 129.

(3) *Oficiala Gazeto*, n° 15, p. 131.

semblant de satisfaction? On a invité ce même *Lingva Komitato* à élire *dans son sein* une commission de travail, qu'on décora du nom d'Académie! Il est bien évident que cette Académie n'a pas plus d'autorité et de droit que le *Lingva Komitato* dont elle est émanée. C'est ainsi qu'on a prétendu satisfaire aux justes critiques des Espérantistes. « Vous voulez une *Académie* : en voilà une ». — « Je te baptise carpe », disait Gorenflot. Au lieu de *substituer* au *Lingva Komitato* sans droit une Académie élue par les Espérantistes, on faisait élire cette Académie par le *Lingva Komitato* même dont le droit était contesté! (1)

Ce premier coup d'État n'ayant pas été (on le devine) du goût de tout le monde, on en imagina et exécuta un second. Les mécontents persistaient à réclamer une *représentation régulière*, qui pût réellement représenter leur opinion et prendre des décisions en leur nom. Il s'agissait, en somme, de substituer au régime autocratique ou théocratique une sorte de régime parlementaire. On annonça donc qu'on allait élire « des représentants autorisés ». Mais aussitôt les conservateurs fanatiques protestèrent : qui sait si les représentants n'allaient pas décider ou demander des réformes, et proposer une entente avec la *Délégation*? (Ceci se passait en 1909, au Congrès de Barcelone). Que fit-on alors, pour les contenter? On réduisit les « représentants autorisés » au simple rôle de « conseillers financiers », leur seule fonction devait consister à fournir de l'argent aux autorités espérantistes dont la régularité était contestée et même niée! Une fois de plus, les chefs de l'Esperanto avaient *escamoté* la question, et fait tourner une proposition d'organisation *régulière* au profit de leur pouvoir *irrégulier*.

Enfin, au Congrès d'Anvers (1914), le Dr Zamenhof, reconnaissant (enfin!) la nécessité d'une organisation *régulière* (et avouant, par là même, que celle qu'on avait jusqu'alors ne l'était pas), fit élire des *délégués* qui devaient voter sur l'organisation proposée. Mais la procédure suivie fut tellement irrégulière, qu'elle souleva les protestations

(1) Fait à remarquer : tandis que, dans un délai de *deux mois*, M. Boirac ne pouvait pas rendre réponse à M. Ostwald, sous prétexte que le *Lingva Komitato* était dispersé aux quatre coins du monde, c'est dans un intervalle de *50 jours* qu'il a fait élire son Académie! C'est le *12 juin* 1908 (circulaire 15) qu'on invitait le *Lingva Komitato* à élire l'Académie; et le *2 juillet* seulement (circulaire 16) on l'avertissait que le dépouillement du vote aurait lieu le *1^{er} août* 1908! Il est vrai qu'alors il fallait se hâter, pour mettre le Congrès de Dresde en face du fait accompli, et enlever un « vote de confiance »... par acclamation!

justifiées de certains Espérantistes, des plus fidèles et dévoués. Le groupe *Unua Kongreso*, de Boulogne-sur-Mer, avait présenté un projet d'organisation : ce projet fut escamoté et la discussion à son sujet fut étouffée par les dirigeants du Congrès. Voici à ce sujet le témoignage de ce groupe, dans sa dernière circulaire (8 septembre 1914) :

« Les institutions que notre projet visait à remplacer par « une institution autorisée » se sont imposées comme chefs de la délégation, et ont refusé la vérification des pouvoirs, l'appel des délégués et le vote individuel (1).

» Ces chefs, bien qu'ayant promis aux délégués de Boulogne qu'ils auraient la parole... ont employé tous les moyens pour l'empêcher dans la réunion des délégués...

» En refusant le droit de libre discussion et de vote régulier, en imposant leur propre direction et même leur commission (dont, malgré d'énergiques protestations, on a interdit de discuter le titre, la composition et la compétence), *les chefs se sont moqués des délégués* ».

Ce qu'il y a de plus amusant, c'est que dans une circulaire antérieure le groupe, qui connaissait bien les procédés habituels des chefs de l'Esperanto, avait eu soin de réclamer que le projet fût soumis au vote individuel des seuls délégués, car, disait-il, « nous craignons l'avortement habituel et habile ». Sa crainte, on le voit, n'était que trop justifiée !

A la suite de ce nouvel escamotage, le groupe *Unua Kongreso* a rompu tous rapports avec les autorités et institutions esperantistes. Or il a à sa tête M. MICHAUX, l'organisateur du premier Congrès d'Esperanto (1905), l'un des hommes qui ont le plus fait pour l'Esperanto (2). Ce fait donne une gravité particulière à sa démission, et au jugement sévère qu'il porte sur la conduite des chefs et sur leur manière de *truquer* les discussions et les décisions des congrès.

Nous pouvons donc conclure que, pas plus après qu'avant le Congrès

(1) Au témoignage d'Espérantistes ayant assisté au Congrès, on a admis à la réunion des délégués des personnes qui n'étaient nullement délégués, et qui, dans un vote à mains levées, se mêlaient aux délégués ; on se passait de main en main des cartes de délégués, et on les distribuait aux « amis » des chefs ; enfin, la discussion était si confuse, qu'on a vu des délégués voter successivement *pour* et *contre* la même proposition (*Journal Esperanto*, 20 septembre 1914, pp. 258-59).

(2) M. Michaux est ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Boulogne ; c'est dire qu'il est particulièrement compétent pour apprécier en juriste la régularité des actes du Congrès.

d'Anvers, les Espérantistes n'ont encore aucune organisation régulière, puisque ce sont toujours les mêmes chefs autocrates qui les gouvernent, et que toutes les décisions de ce Congrès sont entachées d'irrégularité et de nullité par leurs procédés arbitraires d'« avortement ».

Du reste, des Espérantistes très fidèles ont énergiquement protesté contre ces prétendues décisions, et plusieurs groupes ont, soit donné leur démission, soit signé une protestation où ce Congrès est qualifié textuellement de *farce*.

Les « marchands du Temple ».

Nous avons dit que la résistance aux réformes avait pour principal motif des *intérêts commerciaux*. Et en effet, qui donc, dès le premier jour, manifesta une violente opposition à toute espèce de réforme, et par suite à toute discussion avec la *Délégation*? Dès le 1^{er} novembre 1907, MM. CART et BOURLET faisaient paraître dans *Paris-Esperanto* une protestation (déjà! contre quoi?); le 15 novembre ils publiaient dans *Lingvo internacia* un article violent intitulé : *Ni restos fidelaj!* (Nous resterons fidèles!) Ces démarches étaient absolument incorrectes: non seulement ces Messieurs, tous deux membres du *Lingva Komitato*, violaient le secret qui avait été convenu avec ce *Komitato*, pour amener l'opinion publique et troubler les négociations commencées; mais, puisqu'ils étaient, comme tels, officiellement consultés, ils devaient réserver leur réponse à leurs collègues du *Komitato*, et ne pas se prononcer d'avance et bruyamment sur une question qui les intéressait tous également, et sur laquelle tous avaient le droit d'avoir et d'émettre une opinion libre et réfléchie. Mais on voulait brusquer les choses, empêcher toute entente, et même toute négociation sérieuse. On y réussit.

Quelques-uns de nos amis firent alors remarquer (ce qui sautait aux yeux de tous les gens un peu informés) que les deux opposants étaient précisément les représentants des *deux principales librairies espérantistes*. On cria à la calomnie, et on affecta une noble indignation. On va voir combien elle était sincère et justifiée.

En 1910, M. BOURLET faisait éditer par « sa » librairie et dans « sa » collection un dictionnaire Esperanto-français, où les... emprunts à l'Ido étaient tellement nombreux et flagrants, qu'ils firent scandale chez les vrais « fidèles ». Ils qualifièrent cet ouvrage de « dictionnaire demi-idiste ». Le *Pola Esperantisto*, rédigé à Varsovie sous les yeux du Maître, le qualifia d'« attentat contre l'unité de la langue », attendu

qu'il « changeait et modifiait arbitrairement le vocabulaire du *Fundamento* »; enfin M. CART déclara : « Ce dictionnaire n'est pas seulement un *mauvais dictionnaire*, mais encore une *mauvaise action* ».

Sait-on comment M. BOURLET répondit à ces critiques, parfaitement autorisées et justifiées d'ailleurs? Voici ses propres termes :

« Est-ce que ces lignes sont écrites par M. Cart, linguiste, directeur de la section du dictionnaire de notre Académie, qui par suite doit être sereinement impartial, ou sont-elles écrites par M. Cart, commerçant, directeur d'une maison d'édition, qui, par suite, peut craindre la concurrence d'un livre soigneusement élaboré et bellement imprimé? » (1).

Ainsi, selon M. BOURLET, lorsque le « directeur de la section du dictionnaire » se permet de blâmer un dictionnaire qui viole systématiquement le *Fundamento*, il est simplement mû par un intérêt commercial! **Nous n'avons qu'à enregistrer cet aveu.** Et ce n'était pas une boutade : car un mois après, M. BOURLET publiait dans sa *Revuo* une longue et venimeuse diatribe contre M. CART, où, déversant une bile depuis longtemps accumulée, il révélait que leur concurrence commerciale datait de plusieurs années (de 1903, plus exactement).

Du reste, les deux compères si pressés de proclamer leur *fidélité* auraient été bien embarrassés de dire à qui ou à quoi ils voulaient « rester fidèles ». Au *Fundamento*? mais non, puisque M. Bourlet devait bientôt « attenter » au livre saint. Au Dr Zamenhof? mais non, puisque M. Cart déclarait que, si le Dr Zamenhof et le *Lingva Komitato* acceptaient les réformes, il se révolterait contre « l'autorité légitime » et contre le cher Maître lui-même. Ce qui les unissait momentanément, en 1907, contre la réforme, c'était donc uniquement ces intérêts commerciaux qui les avaient divisés pendant « des années » et devaient les diviser de nouveau. On l'avoue d'ailleurs ingénument dans les factums auxquels nous répondons, quand on allègue, à plusieurs reprises, que la réforme aurait entraîné « la refonte complète des ouvrages d'enseignement » ou même « de tous les ouvrages déjà publiés » en Esperanto (2).

(1) *La Revuo*, janvier 1911.

(2) Ce qui prouve bien encore que les chefs Espérantistes n'ont vu dans l'Ido que la *concurrence commerciale* qu'il pouvait leur faire, c'est, d'une part, le refus de lui laisser le nom d'Esperanto; d'autre part, les *manœuvres de boycottage* auxquelles ils se sont livrés auprès des éditeurs et des imprimeurs de l'Ido.

Zamenhof et la maison Hachette.

Les questions commerciales jouent un si grand rôle dans les affaires de l'Esperanto, que le « Maître » a cru nécessaire de s'en expliquer publiquement dans une communication officielle : « *Sur mes relations avec la maison Hachette* » (1). Il y a déclaré que son contrat avec cette librairie « est une affaire purement personnelle, et ne touche nullement l'Esperanto ni les Espérantistes » ; ce contrat « ne lie que moi, et ne lie nullement la librairie ». — « Tout ce contrat terrible, mystérieux et criminel consiste uniquement et exclusivement en ceci, que j'ai promis de publier toujours chez la maison Hachette mes livres personnels (non des articles de journaux ou autres semblables, mais uniquement des livres) ».

Et il insistait en ajoutant en note :

« Les racontars, que mon contrat m'interdit de publier des articles en d'autres revues que *La Revuo* (2), sont de la pure fantaisie. »

A ces déclarations on a opposé les *textes* suivants :

1^o *Lettre du D^r Zamenhof au Commandant Lemaire*, 3 décembre 1906 :

« Je regrette de ne pouvoir vous envoyer les articles que vous demandez, pour les motifs suivants : 1^o ; 2^o Si j'envoyais un article payé à *La Belga Sonorilo*, Hachette serait en colère contre moi, et j'aurais des désagréments » (3).

2^o *Lettre du D^r Zamenhof au Comité de traduction de la Bible*, 8 novembre 1907 :

« J'aiderai bien volontiers votre Comité autant que je pourrai : mais je ne pourrai, à mon regret, pas publier mes traductions dans la revue que votre Comité éditera, *parce que je suis lié* ; il y a quelques années, pour attirer à notre affaire l'importante maison Hachette, je lui ai promis par contrat que toutes mes œuvres personnelles seraient publiées uniquement par cette maison, et maintenant, naturellement, je ne puis pas rompre mon contrat » (4).

(1) *Oficiala Gazeto*, 25 février 1911.

(2) Revue dirigée par M. Bourlet, éditée par la maison Hachette, et « honorée par la collaboration constante du D^r Zamenhof », d'après son titre même.

(3) Publié dans *La Belga Sonorilo*, 28 juillet 1910 et 15 avril 1911.

(4) Publié dans *Idano*, avril 1911, sous la signature du pasteur SCHNEEBERGER, ex-membre du *Lingva Komitato* et président du deuxième Congrès d'Esperanto (Genève, 1906). Il est intéressant d'ajouter que le D^r Zamenhof publie à présent la traduction de la Bible dans *La Revuo*.

Enfin, le Dr Zamenhof déclare (*Oficiala Gazeto, loc. cit.*) :

« On dit que je reçois un tant pour cent sur toutes les éditions de Hachette, que j'ai par suite intérêt à veiller aux bénéfices de la maison, etc. *Tout cela est un ignoble mensonge.* »

A cela, M. le pasteur SCHNEEBERGER oppose des lettres du 2 mars et 17 mars 1905, où le représentant allemand de la maison Hachette déclarait à un auteur espérantiste (*Idano, loc. cit.*) :

« Sur les ouvrages . . . nous devons prélever une remise de 10 0/0 : cette remise sert à couvrir les frais que nous-mêmes avons à payer, par traité, à M. le Dr Zamenhof et à la maison Hachette, à Paris ».

De tout cela nous pouvons conclure, avec M. le pasteur SCHNEEBERGER, que le Maître est « *lié* », de son propre aveu, et qu'il n'a pas la liberté qui conviendrait à l'auteur de l'Esperanto, au chef suprême et vénéré du « peuple espérantiste ». En vain il allègue que le contrat ne lie que sa personne; il ne peut oublier ni empêcher que, malgré ses déclarations répétées, les Espérantistes ne le considèrent comme un souverain pontife et que, par suite, l'Esperanto ne soit intimement lié à sa personne. Du reste, les Espérantistes indépendants et clairvoyants ont dès longtemps protesté contre le *monopole de fait* que le susdit contrat assurait à un seul éditeur; et ce sont ces protestations qui ont évidemment provoqué les explications du Dr Zamenhof. Le lecteur peut maintenant en apprécier la valeur. Nous n'aurions pas traité ce point délicat, si le Dr Zamenhof lui-même n'avait pas parlé de *mensonge* et de *calomnie*.

Articles de journaux.

On est tellement à court d'arguments, que, pour remplir les pamphlets dirigés contre nous, on est obligé de citer des lettres privées, d'ailleurs aussi vides qu'injurieuses, et même des articles de journaux, rédigés avec la bonne foi habituelle à la presse espérantiste. Que dirait-on de nous, si nous citions des articles *plus récents* du même journal ultra-fidèle, où M. Sebert est traité de « général des fiches », le *Centra Oficejo* de « cuisine centrale de l'Esperanto », et où on lit par exemple ceci :

« Plus préoccupé de soigner sa popularité et son prestige que du bien de l'Esperanto, M. le général Sebert a commis là une mauvaise action . . . »

» Il est visible que c'est à l'abri de sa grande autorité morale que toutes les iniquités dont nous avons parlé ont pu être commises. . . »

» Balayons d'un seul coup tout ce machiavélisme insensé, qui n'a pour base que la présomption d'un personnage sensible au faste des grandeurs, et qu'un but : *la commercialisation totale de l'Esperanto au profit d'un seul !* (1) »

Voilà ce que les Espérantistes les plus fidèles, les plus orthodoxes, pensent et disent de ce personnage. Qu'on juge d'après cela des droits qu'il avait et qu'il a encore pour parler au nom des Espérantistes et prétendre les représenter !

« Abus de confiance ».

On ose émettre de vagues insinuations sur la « provenance » et l'« emploi » des fonds dont la *Délégation* s'est servi pour sa propagande. Nous sommes prêts à rendre nos comptes à qui de droit, et à prouver que les souscriptions reçues (qui n'ont jamais couvert les dépenses) ont été entièrement consacrées au but défini par le programme de la *Délégation* et bien connu de ses adhérents. Au surplus, *aucun des souscripteurs ne nous a jamais adressé la moindre réclamation* à ce sujet. En revanche, l'auteur de ces insinuations calomnieuses oublie que c'est à lui qu'on pourrait demander compte de la gestion des fonds du *Centra Oficejo*. En tout cas, voici ce qu'en pense quelqu'un de bien informé.

Dans la lettre par laquelle M. le commandant Ch. LEMAIRE donnait sa démission du *Lingva Komitato*, le 1^{er} juillet 1908, on lit ceci :

« Il ne saurait me convenir de participer au véritable **abus de confiance** qui caractérise aujourd'hui le rôle du *Centra Oficejo* fondé pour les réformes. Je suis prêt à produire les documents signés de feu le D^r Javal, cet espérantiste généreux, documents qui justifient l'accusation ferme que je porte contre l'orientation donnée au *Centra Oficejo* et à l'emploi des ressources que le D^r Javal seul a mises à sa disposition ».

Cette lettre a été publiée dans *La Belga Sonorilo* du 15 septembre 1909, et reproduite dans *La Belga Sonorilo* du 15 janvier 1911. Le commandant Lemaire ajoutait :

« C'était parler clair. Les gens en cause se tinrent prudemment cois ».

Le commandant Lemaire a renouvelé et précisé ses accusations touchant la gestion du *Centra Oficejo*, dans une série de sept articles : *Les points sur les i*, publiés dans *La Belga Sonorilo* (décembre 1910-

(1) *Le Monde Esperantiste*, cité par *La Belga Sonorilo* du 15 décembre 1910.

juin 1914), pleins de citations extrêmement édifiantes, et qui se terminaient ainsi :

« De ce dernier extrait résulte à nouveau que les grands chefs espérantistes ont tout fait pour rouler la *Délégation* et la faire servir à leurs fins personnelles. . . . »

» Nous avons mis les points sur les *i*. Espérons que sur certains *i* spéciaux on ne nous fera pas mettre les trémas! A bon entendeur salut! »

Ce bon conseil a été entendu : les « gens en cause » ont continué à « se tenir cois : » *ils n'ont rien répondu* à cette accusation précise et répétée d'« *abus de confiance* ».

Ils avaient apparemment leurs raisons pour cela. *La Belga Sonorilo* du 13 septembre 1909 contenait une lettre de M. Jean JAVAL, député, fils aîné du Dr Javal, datée du 22 mars 1908, qui confirmait les assertions du commandant LEMAIRE et lui exprimait hautement son approbation et sa sympathie, en attestant les opinions et intentions de son père. M. le Dr Adolphe JAVAL, second fils du regretté savant, a également envoyé au commandant Lemaire « une lettre de pleine approbation pour ses articles *Les points sur les i* » (*La Belga Sonorilo*, 20 mars 1911, p. 55). Ce sont là des témoins qu'il est difficile de récuser!

Comment on trompe les Gouvernements.

Les Espérantistes se vantent beaucoup de leurs Congrès ; ils sont surtout très fiers d'y voir paraître des délégués officiels de divers États. Ils ont bien soin, en sollicitant l'envoi de ces délégués, de dire modestement que c'est simplement *ad audiendum et referendum*. Mais dès que le Congrès est fini, ils font grand bruit de la présence de ces délégués, pour faire croire que les gouvernements qu'ils représentaient ont fait acte d'approbation et presque d'adhésion à l'Esperanto. Et ils ne manquent pas d'invoquer ce fait comme un argument en faveur de la « supériorité » de l'Esperanto, comme si lesdits délégués avaient jamais été invités à comparer l'Esperanto à d'autres langues, et mis à même de le faire en connaissance de cause.

Mais ces envois de délégués ne servent pas seulement à jeter de la poudre aux yeux du public : ils servent encore à tromper les gouvernements eux-mêmes. Car ces délégués, nullement initiés, en général, à la question de la L. I., n'en connaissent que ce que leur en disent les metteurs en scène de l'Esperanto, ne voient que ce qu'on veut bien leur laisser voir, et ne font que répéter ce qu'on leur dit.

En voici la preuve. Le major P.-F. STRAUB, délégué officiel des États-Unis au Congrès de Dresde (1908), a fait à ce sujet un rapport très favorable (naturellement!), que les Espérantistes ont publié *in extenso* (1). Or voici ce qu'on y lit :

« Un des actes les plus importants du Congrès fut la formation d'une Académie, semblable à l'Académie française (1), pour réfléchir et conseiller sur tout ce qui concerne la croissance de la langue, *et la réformer, quand il sera nécessaire.*

« On a fait quelques objections à l'Esperanto actuel, parce que les lettres accentuées, dont on y fait grand usage, exigeraient des additions et changements aux formulaires télégraphiques existants, et que la propagande est rendue difficile, car il faudrait des caractères spéciaux pour que les journaux impriment des articles rédigés dans la nouvelle langue. Je pense qu'il est certain que la nouvelle Académie fera sans danger les changements nécessaires, sans violer aucunement les principes simples sur lesquels la langue est fondée. *Le schisme qui menace l'Esperantistaro*, et qui entraverait gravement la propagande, pourrait ainsi être évité *par des changements peu graves* (2) ».

Il est clair que le Major STRAUB répétait *de confiance* les assertions et promesses des dirigeants de l'Esperanto. Eh bien! depuis plus de trois ans que ce rapport est écrit, non seulement l'Académie n'a rien fait pour effectuer les « changements nécessaires », et notamment pour supprimer les lettres accentuées, mais, sous couleur de « remettre toute la langue sur le tapis », elle a écarté d'emblée, sans discussion, tout ce qui lui paraissait contraire aux principes de la langue (c'est-à-dire au *Fundamento*), et en première ligne toute réforme de l'orthographe (car cela changerait complètement la langue), et décidé en même temps que les propositions de ce genre étaient « rejetées une fois pour toutes » et « pour toujours » (3). Même pour de simples suffixes (-oz, -iv, -iz) qui pouvaient être introduits sans inconvénient, comme « néologismes », l'Académie n'a pas voulu « en recommander l'usage dans la langue commune ». En un mot, après un simulacre d'examen et de discussion absolument secret (car *on n'a publié aucun rapport détaillé à ce sujet, indiquant les questions proposées et les réponses votées*), l'Académie a rejeté en bloc toutes les réformes, même celles qu'on avait présentées comme *certaines* au Major STRAUB (4). On avait obtenu

(1) *Oficiala Gazeto Esperantista*, mars 1909, pp. 274-6.

(2) Italiques de nous.

(3) *Oficiala Gazeto*, octobre 1909, pp. 105 et 134.

(4) On avait décidé en fin de compte (pour avoir l'air de faire quelque chose) qu'on « établirait des principes de dérivation ». Depuis deux ans et

de lui, par des promesses mensongères, un rapport favorable; que fallait-il de plus? Le tour était joué!

Et nunc, reges, erudimini; intelligite, qui judicatis terram!

Autrement dit : Gouvernements, voilà comment on trompe et berne vos délégués; voilà comment on cherchera toujours à vous tromper. On vous promettra toujours des réformes, mais on est bien décidé à ne jamais les faire. Et l'on aura bien soin de ne pas vous dire que ces réformes reconnues nécessaires sont d'ores et déjà réalisées en Ido, et que, si on les effectuait en Esperanto, *il deviendrait tout semblable à l'Ido*. Mais alors, à quoi bon demander à l'Esperanto de se réformer, tandis que l'*Esperanto réformé* existe? Il serait vraiment paradoxal et même absurde d'attendre ces réformes de ceux-là même *qui s'y sont toujours opposés*, sous prétexte qu'elles étaient irréalisables ou impraticables, au lieu de les prendre *toutes faites* dans l'Ido, où elles ont été réalisées par ceux qui on ont depuis longtemps compris et prouvé la nécessité, et où elles ont été soumises avec succès à l'épreuve de la pratique, *malgré les efforts désespérés des chefs de l'Esperanto*, qui ont tout fait pour étouffer le mouvement réformiste par leurs procédés d'inquisition, d'excommunication et de boycottage.

Le peuple espérantiste.

Au fond, les chefs espérantistes comptent employer à l'égard des gouvernements la même tactique qu'à l'égard de la *Délégation* : ils lui demandaient un blanc-seing, sous prétexte que l'Esperanto ne peut être amendé que par les Espérantistes eux-mêmes; ils alléguaient en outre qu'il convient de ménager l'amour-propre et les intérêts du « peuple espérantiste », en le laissant libre d'amender sa « propre » langue. Puis, une fois obtenue l'adoption pure et simple de la langue, on aurait envoyé promener la *Délégation*, en prétendant que le « peuple espérantiste » (habilement ameuté et fanatisé par les mêmes chefs qui promettaient les réformes) n'accepterait aucun changement (1).

demis on a vu paraître divers systèmes individuels qui se contredisent, et dont chacun prétend être le vrai (ce qui semble indiquer que les principes de dérivation de l'Esperanto ne sont pas faciles à découvrir et à formuler, même après « 25 ans de pratique »!) Mais l'Académie n'a encore rien fait, rien décidé à ce sujet. Pendant ce temps, l'Ido se développe régulièrement suivant les principes de dérivation logiques formulés dès l'origine, sans que la pratique ait jamais révélé le moindre défaut ou le moindre inconvénient.

(1) Nous avons vu une carte d'un chef espérantiste anglais qui, au lendemain des décisions de la *Délégation*, déclarait cyniquement : « Nous dirons qu'elle a adopté l'Esperanto, et nous l'enverrons au diable avec les réformes. »

Voici, en effet, ce que l'on disait dans un mémoire que M. BOIRAC lut au Comité de la *Délégation*, dans l'espoir de lui faire adopter l'Esperanto tel quel :

« Ce n'est pas seulement à un inventeur de langue que la *Délégation* a affaire, mais à un véritable *peuple international*, disséminé sur toute la terre, à ce que l'on a appelé une « *supernation* » installée au sein des nations (1) ».

Cette conception du « peuple espérantiste » n'est pas seulement un « bluff » inventé à cette occasion, pour les besoins de la cause : elle s'est répandue rapidement parmi les Espérantistes, et est devenu chez eux un article de foi. Le Dr Zamenhof lui-même n'a pas craint d'employer à trois reprises le vocatif « *peuple espérantiste!* » dans son discours inaugural du Congrès de Barcelone (1909). Et au même congrès, un orateur quasi officiel développait, aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, le thème suivant : « L'Esperanto est la *langue vivante d'un peuple vivant* ».

De cette conception, on tire toutes les conséquences logiques qu'elle comporte. C'est ainsi que M. Boirac, dans sa lettre du 18 janvier 1908 à M. Ostwald, ne craignait pas de soutenir que « *l'Esperanto est une langue existante, vivante*, assimilable sous ce rapport aux langues naturelles et nationales, allemand, anglais, français, etc. ; il est par conséquent comme elle un *fait*, et même un *fait social*... » Et poussant à bout cette assimilation, il disait : « Que penserait-on d'un Français qui prétendrait s'adresser dans leur langue à des Allemands, mais en s'arrogeant le droit de modifier la langue allemande au gré de ses préférences linguistiques... ? »

Ainsi, la *Délégation* proposant de réformer l'Esperanto (N. B. : avec le consentement des *Espérantistes*, que l'on sollicitait) était assimilée purement et simplement à un Français qui se mêlerait de réformer l'allemand ! Il suffit de formuler nettement ce sophisme pour le réfuter (2).

(1) Et l'on insistait en ajoutant : « Il ne s'agit pas seulement de mettre en concurrence la langue du Dr Zamenhof avec celles de quelques autres savants, mais de savoir si l'on adoptera la langue *du peuple esperanto*, telle qu'elle est, ou si l'on voudra imposer des modifications à cette langue, sans tenir compte du fait que *ce peuple* a constitué pour cela une autorité compétente en élisant un Comité linguistique. » Nous constatons, en copiant ces lignes *sur l'original*, que le *Centra Oficejo*, suivant son habitude, les a falsifiées en supprimant trois fois le mot *peuple*. C'est avouer que l'on a conscience du ridicule de cette thèse ! Mais alors, avec quelle bonne foi a-t-on osé la présenter au Comité de la *Délégation* ?

(2) Le peuple espérantiste serait même plus fier et plus ombrageux qu'aucun « peuple vivant », s'il fallait en croire ses chefs. Dans la même lettre,

De tels arguments, commentés et exagérés avec passion dans les journaux, ont développé dans la « supernation » une sorte de fanatisme *nationaliste et chauvin*, qui s'exprime par la devise : *L'Esperanto aux Esperantistes* (1) !

Aussi voilà des « combattants pacifiques » qui se flattent de renverser « les murailles millénaires qui séparent les peuples » (d'après leur hymne national, *l'Espero*, qu'ils chantent en toute occasion, profane ou sacrée) ; et ils n'ont rien de plus pressé que de constituer un « peuple » nouveau, une « nation » à part, et de s'entourer d'une muraille de Chine, pour préserver leur « chère langue » de toute atteinte de la part des « étrangers » ! On ne saurait imaginer une contradiction plus ridicule.

En tout cas, il suffit de rappeler que le programme de la *Délégation* excluait, fort sagement, toute *langue nationale vivante*. Si donc l'Esperanto, de l'avis de ses sectateurs, est une langue *nationale et vivante*, il est exclu par là même du concours, et il reste à chercher hors de lui la langue *internationale, auxiliaire et neutre*, qui fut toujours le but de la *Délégation*.

La « supernation ».

Sur l'attitude que les Esperantistes auraient, le cas échéant, à l'égard des gouvernements, voici quelques textes édifiants.

M. BOIRAC nous reprochait de vouloir « lui donner des ordres », et au Congrès de Barcelone (1909) il déclarait bien haut que ce serait « trahir » l'Esperanto que de s'entendre avec la *Délégation*. A ce compte-là, tous les ambassadeurs, tous les diplomates seraient des traîtres ! Aucune nation, aucun souverain ne croit sacrifier son indépendance ni « recevoir des ordres » en négociant et en concluant des traités. Tels sont les grossiers sophismes par lesquels on excite le chauvinisme du peuple esperantiste !

(1) Puisque le « peuple esperantiste » se vante de posséder une littérature et même une poésie originales, le lecteur nous saura gré de citer comme spécimen une chanson que M. CARLO BOURLET, lui-même, a rapportée d'un congrès de fanatiques tenu à Bruges (1910) :

« Ni estas Esperantistoj,
« Bumlala, Bumlala !
« Ni ridas pri l'Idistoj,
« Bumlala, Bumlala !
« Landorium, landorium, landorium } bis
« Estas fiŝo ! »

Cette perle de bon goût est un échantillon typique de l'atticisme et de l'esprit des Esperantistes. M. BOURLET, leur représentant le plus distingué, en a été tellement ravi, qu'il l'a inséré dans sa « revue littéraire, honoré par la collaboration constante du Dr ZAMENHOF ».

Dans son discours au Congrès de Dresde (1908), le Dr Zamenhof déclarait, faisant allusion à la *Délégation* :

« Non seulement les voix de personnes isolées, mais même la pression de quelque grande puissance ne pourrait plus désormais faire dévier l'Espérantistaro de sa voie claire et droite. »

Naturellement, les « fidèles » renchérisse sur le « Maître ». Par exemple, ils allèguent que, pour être acceptée ou acceptable, une réforme devrait être approuvée par les « autorités » espérantistes. Mais dans une brochure dirigée contre la *Délégation* (1), on affirme que « même si le Dr Zamenhof, la *Lingva Komitato* et l'Académie adoptaient unanimement les propositions des Idistes, le peuple espérantiste se révolterait ». Admirable preuve de la « discipline de fer » qu'on prétend imposer à ce peuple !

Un autre « fidèle », M. FRENCKEL, déclare énergiquement que la langue est intangible *pour toujours*, et que les Espérantistes doivent la conserver intacte, « même si les gouvernements proposaient de l'accepter sous condition de réformes à faire (2) ».

Enfin un des chefs espérantistes anglais a fait la déclaration suivante, dont on ne peut contester la franchise et la clarté :

« Même s'il existait un jour une délégation pleinement autorisée de tous les gouvernements du monde, de toutes les académies et de toutes les organisations espérantistes nationales et internationales, elle ne pourrait pas changer la plus petite chose à notre langue » (3).

Qu'on juge d'après cela ce que peuvent valoir, de la part de tels fanatiques, les chicanes sur l'autorité et la compétence de la *Délégation* ! Ils contesteraient de même n'importe quelle « compétence » et n'importe quelle « autorité » ... qui ne serait pas la leur. On devine avec quelle bonne foi ils promettraient des réformes, et avec quelle bonne volonté ils les exécuteraient. D'ailleurs, comment oseraient-ils encore promettre des réformes ? Ce serait dire aux gouvernements : « Acceptez l'Espéranto tel quel, et nous le rendrons ensuite semblable à l'Ido », c'est-à-dire au fond : « Adoptez l'Ido sous le nom de l'Espéranto ».

En un mot, la question ne se pose plus, comme en 1907, sous la forme : *Esperanto intangible ou Esperanto réformé?* mais sous la forme : *Esperanto ou Ido?* Or les chefs espérantistes eux-mêmes, tout en

(1) *Esperanto und seine Feinde*, par le Bureau de la Société espérantiste de Berlin (Berlin, 1909, p. 14).

(2) *Por Esperanto*, annexe à *Lingvo internacia* de mars 1908.

(3) M. WACKRILL, dans *The British Esperantist*, mai 1908.

préchant au « peuple » le culte du *Fundamento* intangible, se gardent bien d'en parler aux profanes et aux autorités, et admettent au contraire la nécessité de réformes. Donc, de leur propre aveu, la vraie, la seule Langue internationale que les gouvernements puissent adopter est l'*Esperanto réformé*, c'est-à-dire l'*Ido*.

L. COUTURAT,

Secrétaire de l'Académie de l'*Uniono por la Linguo internaciana*.

P. S. — Dernière nouvelle : M. Gaston MOCH, membre de l'Académie espérantiste, ex-secrétaire du *Comité permanent des Congrès d'Espéranto*, fondateur et président d'honneur du Groupe espérantiste de Paris, vient d'adhérer à l'*Uniono*, c'est-à-dire à l'*Ido*, par une lettre du 4 février 1912 adressée à M. Léon BOLLACK ; il y déclare ceci, au sujet de l'union de tous les partisans de la Langue internationale (qui était, comme on sait, le but de la *Délégation*) :

« Cette union, je l'affirme, était réalisable au lendemain de la session de la *Délégation*. J'ai fait mon possible pour la déterminer ; mais j'ai échoué devant la résistance d'un très petit nombre d'hommes influents, dont l'opposition à toute réforme de l'Espéranto était irréductible ».

Ce témoignage autorisé, que les Espérantistes ne pourront pas récuser (car M. Moch, un des plus anciens Espérantistes, fut le suppléant de M. Boirac dans le Comité de la *Délégation*), confirme ce que nous avons toujours dit sur les véritables causes de la rupture, que dans l'église espérantiste on continue à appeler un *schisme*.

APPENDICE

Lettre de M. Couturat au Commandant Lemaire (1).

Paris, le 9 avril 1911.

Mon cher Commandant,

Je n'ai rien à ajouter aux documents que vous publiez, ni à leur éloquent commentaire. Mais dans les lettres de M. Sebert se trouve une assertion que je puis seul démentir ; c'est celle-ci :

« Il (Couturat) se garde bien de faire savoir qu'il a en mains des propositions pour reconstituer le Comité linguistique sur de nouvelles bases en l'y introduisant lui-même, pour aboutir aux réformes à adopter pour l'Esperanto ». (Lettre du 29 novembre 1907.)

Cette assertion est absolument fausse : jamais je n'ai eu « en mains », directement ou indirectement, une proposition ou un projet quelconque de réorganisation du *Lingva Komitato*. Tout ce que je sais, c'est que M. Boirac, avant d'accepter d'être membre de notre Comité, m'a fait entrevoir l'hypothèse que l'on nommerait Leau et moi comme membres du *Lingva Komitato* ; à quoi j'ai répondu (n'attachant au reste aucune importance à cette ouverture) que cela pourrait résulter de l'accord entre les deux Comités ; que ce pourrait en être une conséquence, mais non une condition. La même proposition m'a été faite par M. Sebert dans une lettre du 9 novembre 1907 (donc immédiatement après les décisions du Comité de la Délégation), où il m'invitait à « passer dans le camp » espérantiste, en ajoutant : « les Espérantistes attendaient de vous ce mouvement pour vous offrir dans leurs rangs la situation qui est due à votre mérite. Cette situation vous permettrait de continuer à jouer, parmi eux, le grand rôle qui vous convient, en apportant encore à la cause de la langue internationale, dans les conditions les plus favorables, l'appui de votre science et de votre autorité, que nul ne songerait alors à contester ». (Cet « alors » vaut un poème !)

Je dédaignai de répondre à cette offre non déguisée, d'autant plus que dans l'alinéa suivant on me détournait de « la voie des aventures » et des « louches entreprises », et on m'annonçait des « protestations »

(1) Lettre publiée dans *La Belga Sonorilo* du 15 mai 1911.

et des « désaveux », qui auraient pour résultat final « de compromettre l'existence même de votre œuvre et sa réputation ». (M. Sebert était très bon prophète ! il annonçait déjà la Protestation de 1910 !) Je ne vis dans tout cela, à tort ou à raison, que ce que la loi appelle des « promesses et menaces sous condition ».

D'ailleurs, dès le 9 novembre, les négociations étaient ouvertes officiellement entre MM. Boirac et Ostwald, présidents des deux Comités, elles ne dépendaient plus de moi, et je n'avais plus à m'y mêler. Si donc on avait à proposer une réorganisation du *Lingva Komitato*, c'est à M. Ostwald, non à moi, qu'on devait s'adresser. Mais comment ne pas voir l'in vraisemblance d'une telle démarche ! La question que nous posions au *Lingva Komitato* était celle des réformes, non celle de sa réorganisation, question d'ordre intérieur qui ne nous concernait et ne nous intéressait nullement. Comment ne pas rappeler que, bientôt après, M. Boirac devait nous reprocher de « nous immiscer aux affaires intérieures de l'Esperanto » et de vouloir « donner des ordres au peuple espérantiste » ?

Quoi qu'il en soit, M. Sebert exigeait de moi que « la Délégation devint Espérantiste », et adoptât l'Esperanto sans changements ni conditions ; et en même temps il vous annonçait un projet de « réformes à adopter pour l'Esperanto ». Merveilleux esprit de suite ! En réalité, par ses insinuations ridicules (pour ne pas dire plus) sur mes ambitions personnelles nourries « depuis de longues années » (s'il les connaissait, pourquoi a-t-il secondé la Délégation jusqu'en juin 1907 ? sans doute, « pour en tirer tout le profit possible » !), il cherchait simplement à désunir les membres et amis de la Délégation, à jeter entre eux la défiance et la suspicion. Dans la même lettre, il invoquait de prétendues contradictions entre M. Ostwald et moi. On sait à présent ce qu'il y a de vrai dans tout ce... roman. Mais je suis bien aise de voir révéler le plan machiavélique des chefs espérantistes : ils n'ont pas un instant songé et cherché à négocier loyalement avec nous ; ils n'ont eu recours qu'aux intrigues souterraines. Pendant que M. Boirac défendait aux membres du *Lingva Komitato* de communiquer directement avec nous, il commettait systématiquement la même incorrection avec les divers membres de notre Comité ; et cela, de son propre aveu ! Cette tactique n'a pas réussi, comme on sait ; et c'est de cela que ces Messieurs nous veulent tant !

Du reste, quelle mentalité révèlent ces lettres ! Ces Messieurs n'ont vu qu'une chose : c'est que nous étions des ambitieux qui voulaient leur prendre leur place (non pas leur place de recteur ou d'académicien, grand Dieu ! mais leur place dans l'Esperantistaro !) ; ils ont d'emblée

réduit la question à une question de personnes, et ils ont cru qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de nous offrir une place... à côté d'eux ! Que nous ayons refusé, ou plutôt que nous n'ayons même pas fait attention à leurs offres, c'est ce dont ils ne sont pas encore revenus. Ils n'ont pas encore compris qu'on peut travailler pendant dix ans pour une idée, avec la seule satisfaction de faire œuvre utile, et la seule récompense de se voir calomnié et insulté par des politiciens et des boutiquiers ! Et je crois qu'ils ne le comprendront jamais. Mais vous, et l'élite espérantiste qui s'est ralliée avec enthousiasme à l'Ido, l'ont compris ; et cela nous suffit.

Recevez, mon cher Commandant, l'expression de mon cordial dévouement.

L. COUTURAT.

BIBLIOGRAPHIE

Conclusions du Rapport présenté au Comité de la Délégation, par L. COUTURAT et L. LEAU (50 centimes).

Compte rendu des travaux du Comité, par les Secrétaires L. COUTURAT et L. LEAU (50 centimes).

Historique de la Délégation (novembre 1909).

L'Ido et l'Esperanto, suite de *l'Historique*.

Qu'est-ce que l'Ido ? (4 pages).

L'Ido langue internationale scientifique et technique.

La Langue internationale et la Science (prospectus concernant l'ouvrage publié sous le même titre en français, allemand, anglais, suédois et russe par cinq savants idistes).

Les professeurs Ostwald et Jespersen et l'Ido.

L'abbé Peltier et l'Ido.

Comment les Espérantistes écrivent l'histoire.

Réponse à M. René de Saussure (10 décembre 1908).

Rapport présenté au Congrès des Associations internationales (Bruxelles, 7-10 mai 1910) par la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*.

Réplique à une protestation (15 juillet 1910).

On peut demander ces brochures et circulaires, par lettre, au bureau de la revue *Progreso*, Librairie DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris, 5^e.

Anexajo a "Progreso" N^o 42 (agosto 1911)

A Monsieur le Commandant Ch. Lemaire.

Bois-le-Roi, le 25 juin 1911.

Mon cher Commandant,

La lettre de M. Sebert du 17 juillet 1908 (*Belga Sonorilo*, 15 juin 11, p. 77) contient encore une légende qu'il importe de réfuter : c'est celle d'un « compromis » entre M. Boirac et moi, dont M. Sebert prétend même « posséder le texte ». J'ai déjà expliqué dans ma lettre du 9 avril 1911 (*B. S.*, p. 69) comment nous avons reçu les ouvertures de M. Boirac, qui voulait mettre des conditions à son entrée dans le Comité de la Délégation. En voici la preuve formelle : c'est la lettre que j'écrivis à M. Boirac le 27 mars 1907, en réponse à sa lettre du 25 mars, où il indiquait quelles devraient être, selon lui, les décisions du Comité de la Délégation (à savoir une adoption de l'Esperanto *sans condition*, en laissant le *Lingva Komitato* libre de réaliser les réformes qu'on se bornerait à indiquer en termes généraux), moyennant quoi il offrirait de nous faire entrer, Leau et moi, dans le *Lingva Komitato*.

« Il nous est assez difficile de vous faire une réponse positive, car votre lettre s'adresse en réalité au Comité futur plutôt qu'à nous. Nous ne doutons pas que le plaidoyer que vous esquissez, appuyé sur toutes les raisons théoriques et pratiques que vous indiquez... ne fasse sur le Comité le meilleur effet. C'est d'ailleurs la thèse que le Dr Zamenhof nous avait exposée, et nous lui avons répondu que nous étions disposés à l'appuyer. Mais nous avons reconnu que nous ne pouvions prendre aucun engagement au nom du Comité, ni restreindre en quoi que ce soit sa liberté de jugement. »

Il me semble que c'est clair ! Et voilà ce que MM. Boirac et Sebert appellent un « compromis ! » Je continuais :

« Quant à notre opinion personnelle (à M. Leau et à moi), elle ne compte pas, puisque nous ne serons pas membres du Comité, et elle ne peut avoir sur ses décisions qu'une influence indirecte. »

Il importe de rappeler, en effet, que nous n'étions pas membres du Comité ; c'est pendant les séances du Comité, sur la proposition de M. Moch, que nous fûmes cooptés par le Comité. Je ferai remarquer que cette situation me laissait toute indépendance pour présenter au Comité mes propositions, contenues dans mon *Étude sur la dérivation*. Du reste, M. Boirac, qui les a connues bien avant la réunion du Comité, les a discutées au sein du Comité sans faire aucune objection de forme.

Suit un passage où je dis que notre opinion personnelle a toujours été favorable à l'Esperanto, et tend à la *conservation de ses principes*. Cela est absolument conforme à la conclusion de mon *Étude sur la dérivation*. J'ajoutais :

« Quant à prévoir les détails et la forme des décisions du Comité, cela ne nous appartient pas, et d'ailleurs cela serait bien inutile, car cela dépendra en partie des circonstances, et des négociations qui pourront avoir lieu, par votre intermédiaire, entre notre Comité et le Lingva Komitato. Pour ce qui est de notre entrée éventuelle dans le Lingva Komitato, nous vous sommes très reconnaissants de votre intention; mais vous savez que nous sommes personnellement désintéressés dans la question, et cette entrée ne pourrait être utile que comme conséquence et sanction de l'accord intervenu entre les deux Comités. »

Voilà la réponse, correcte et loyale, je pense, que nous avons faite aux avances de M. Boirac. On jugera avec quelle bonne foi on a pu y voir un « compromis ». Une fois de plus, M. Boirac a pris ses désirs pour la réalité. En un mot, on a voulu faire un tel compromis, régler d'avance avec nous les décisions du Comité, et réduire la réunion de celui-ci à une pure comédie. Et c'est précisément parce que l'on n'y a pas réussi, et parce que nous n'avons pas consenti à ce « compromis », que l'on accuse le Comité d'avoir été une comédie !

Je n'ajoute qu'un mot : c'est après avoir reçu cette lettre catégorique, après l'avoir communiquée au Dr Zamenhof et avoir reçu l'avis de celui-ci, que M. Boirac a accepté de faire partie de notre Comité. Il ne peut donc nous reprocher de l'avoir pris en traître ! Il semble qu'il ait allégué ce prétendu « compromis » pour se dégager, vis-à-vis des Esperantistes, des décisions du Comité, qu'il avait acceptées. Mais, en admettant même qu'il eût été trompé, il était toujours libre de se rétracter. Or, le fait est qu'il n'a pas désavoué son représentant ni rétracté le vote de celui-ci. Il ne peut donc pas invoquer de « surprise », et si l'unanimité qu'on a obtenue avec sa voix n'était qu'« apparente », c'est que cette voix elle-même n'était que..... simulée. C'est M. Sebert qui l'avoue ! Et M. Boirac est toujours à la tête du Lingva Komitato, malgré son vote en faveur du principe des réformes, que le même Lingva Komitato a repoussées ! S'il avait été... un autre homme, il aurait dit franchement au L. K. : « Voilà ce que j'ai voté, ce que j'ai accepté « par esprit de conciliation » ; voilà les réformes qu'on nous propose ; acceptez-les ou rejetez-les ; mais moi, je suis engagé par mon vote ; à vous de voir si vous voulez me désavouer ». Au lieu de cela, on a tâché de noter des négociations extra-officielles entre MM. Ostwald et Zamenhof, on a ainsi compromis le Majstro dans ces négociations, qui ne regardaient que le L. K., et on l'a également compromis dans une rupture où il n'avait pas à prendre parti. Mais on avait besoin de son autorité pour couvrir toutes les irrégularités et tous les abus de pouvoir qu'on avait commis, soit dans le L. K., soit en son nom. Voilà la vérité !

Recevez, etc.

L. COUTURAT.

Manuels et Ouvrages en Ido :

Chez DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris (5^e) :

- Dictionnaire international-français, par L. DE BEAUFONT et L. COUTURAT, avec supplément (broché, 2.75).
Dictionnaire français-international, par les mêmes (broché, 3.50).
Grammaire complète, par L. DE BEAUFONT (broché, 1.25).
Grammaire élémentaire avec Exercices (*Exercaro*) broché, 1 fr. 25.
Coorigè des Exercices de la Grammaire élémentaire, 0 fr. 60.
Méthode très graduée de Conversation, da L. DE BEAUFONT (2 fr.).
Unesma Lektolibro, 1 broshuro de 112 pag. : 1 fr. 25 (anke che G. PITMAN e FRANCKH).
Duesma Lektolibro, sama preco.
Étude sur la dérivation dans la Langue Internationale, 2-a edituro, da L. COUTURAT (1 franko).
Stuđo pri la derivado en la Linguo Internaciona, da L. COUTURAT (1 franko).
La Langue Internationale et la Science : *Considérations sur l'introduction de la I.I. dans la Science*, par L. COUTURAT, O. JESPersen, R. LORENZ, W. OSTWALD et L. PFAUNDLER (1 fr.).

A L'IMPRIMERIE CHAIX, 11, boulevard St-Michel, Paris (5^e) :

- Les Vrais principes de la langue auxiliaire, étude pratique par Ido, brochure de 32 p. in-8^e, avec spécimens (fr. 0.50).
Manuel complet (*grammaire, deux dictionnaires, spécimens*), 64 p. in-16 (50 centimi).
La Reformo justigata (*La Réforme justifiée*) da L. COUTURAT, en franca e Ido (50 centimi).
Enkhiridion o Manu-libro di Epikteto, trad. da C. S. PEARSON e L. COUTURAT (50 centimi).

A la librairie MARCHAL, 6, rue Beaurepaire, à Verdun (Meuse) :

- La Rakonto pri Saidjah. Trad. K^o den HENGST (fr. 0.25).
Profilaktol, da D^o PEQUART (fr. 0.25).
La Malicaji di Maneken-Pis. Flandrana legendo, trad. A. POPULUS (0.25).
Aventuri di Gayant. Flandrana legendo, trad. A. POPULUS (fr. 0.25).
La Langue Auxiliaire Internationale et la Délégation, éd. française, par GUILLAUME et CHALON (1 ex. : fr. 0.15; 10 ex. : fr. 1.25).
Étude sur la Langue Auxiliaire Internationale, da A. POPULUS (fr. 0.15).

Chez VISELÉ, 15, avenue des Éperons d'Or, Bruxelles :

- La Langue Internationale en douze leçons, par P. VISELÉ (1 fr.).
Petite Grammaire Ido, avec Exercices, da A. GIMINNE (10 centimi).
Ido-EDITEYO, Lüsslingen, Solothurn (Suiso) :

Petit cours de Langue Internationale Ido, da F. SCHNEEBERGER; franca edito da A. CREUX (50 cent.).

Chez Gustav FISCHER, Jena :

- Internaciona Matematikal Lexiko, en Ido, D.E.F.I., da L. COUTURAT, (M. 1.50; fr. 2).
Internaciona Biologikal Lexiko, en Ido, D.E.F.I.S., da M. BOUBIER (M. 1.50; fr. 2).

On peut commander tous ces ouvrages chez :

IDO-EDITEYO, Lüsslingen (Soleure, Suisse).